Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le 27 06 2017
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

VILLE d'AUBIERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

VILLE D'AUBIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

Séance du 22 juin 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT le 22 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aubière, sous la présidence de **Monsieur Christian SINSARD, Maire**.

PRÉSENTS (24) : C. SINSARD, E. CROUZET, M-A. PUGLIESE, V. SOULIGNAC, J. LUCARD, A. CHASSAIGNE, M. FORTÉ, F. GUITTON, C. MONTAGNON, M. BELLEROSE, M-T. FOURTIN-GIRAUD, B. BEAUDOUIN, J-Y. MANIEL, L. GILLIET, S. MAURER, M-A. TERRILLON, E. SCOZZARI, D. AHMED-HAVET, C. AIGUESPARSES, I. PORTIER, A. BRIAT, S. CASILDAS, D. SALDO, N. LOZANO.

REPRESENTÉS (4) : M. CHAZOULE pouvoir à M. FORTÉ, M-F. PIC pouvoir à C. SINSARD, C. FILHOL pouvoir M-A. PUGLIESE, E. SZCZEPANIAK pouvoir à S. CASILDAS

ABSENTE (1) : F. BERNARD

Date de convocation : Le 14/06/17 M. CROUZET Eric a *été élu secrétaire de séance.*

DEL39 06 2017 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 14 avril 2017 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

DECISION :

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de convertir l'exposé ci-dessus en délibération.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le 27 06 2017
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
27/06/17

De sa publication le :
27/06/17

De sa notification le :
27/06/17

Pour extrait certifié conforme,

Aubière, le 26 juin 2017

Le Maire,
Christian SINSARD

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le 27 06 2017
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

VENDREDI 14 AVRIL 2017

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian

CROUZET Éric

GUITTON Florent

SOULIGNAC Vincent

MONTAGNON Christine

LUCARD Josette

CHASSAIGNE Alain

FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse

SIOLY Marie-Françoise

MANIEL Jean-Yves

TERRILLON Marie-Ange

SCOZZARI Élizabeth

BELLEROSE Martine

CHAZOULE Michel

BEAUDOUIN Brigitte

PORTIER Isabelle

BERNARD Florent

CASILDAS Sylvain

LOZANO Nicole

SALDO Didier

ABSENTS EXCUSÉS :

PUGLIESE Marie-Angèle (ayant donné pouvoir à LUCARD Josette)

CROUZET Éric (ayant donné pouvoir à MONTAGNON Christine)

FORTÉ Montserrat (ayant donné pouvoir à CHAZOULE Michel)

SIOLY Marie-Françoise (ayant donné pouvoir à M. LE MAIRE)

GILLIET Laurent (ayant donné pouvoir à SOULIGNAC Vincent)

FILHOL Cédric (ayant donné pouvoir à BELLEROSE Martine)

MAURER Sébastien (ayant donné pouvoir à GUITTON Florent)

AHMED-HAVET Delphine (ayant donné pouvoir à FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse)

AIGUESPARSES Claude (ayant donné pouvoir à BERNARD Florent)

SZCZEPANIAK Éléonore (ayant donné pouvoir à PORTIER Isabelle)

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

BRIAT Agnès (ayant donné pouvoir à CASILDAS Sylvain)

SOMMAIRE

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE....8

I - Procès-verbal de la séance précédente....9

DEL18042017 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente....9

II - Finances....9

Comptes administratifs 2016....9

DEL19042017 : Commune – Approbation du compte de gestion 2016....9

DEL20042017 : Commune – Approbation du compte administratif 2016....9

DEL21042017 : Commune – Affectation des résultats de fonctionnement 2016....16

DEL22042017 : Assainissement – Approbation du compte de gestion 2016....17

DEL23042017 : Assainissement – Approbation du compte administratif 2016....17

DEL24042017 : Assainissement – Affectation des résultats d'exploitation 2016....18

Comptes primitifs 2017....18

DEL25042017 : Budget primitif 2017 – commune....18

DEL26042017 : Fixation des taux des trois taxes directes locales....34

DEL27042017 : Attribution du Legs Théringaud 2017....34

DEL28042017 : Répartition des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2017....34

DEL29042017 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement et à l'Amicale Laïque d'Aubière....34

DEL30042017 : Attribution et versement d'une subvention annuelle spécifique à l'Association pour la Sauvegarde des Caves d'Aubière (ASCA)....35

DEL32042017 : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention d'objectifs et de financements 2017-2020 avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel des services municipaux de la Ville d'Aubière....35

DEL31042017 : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes....36

DEL33042017 : Approbation de la convention d'utilisation des fonds communaux alloués à l'Association Aubière Musique (2 h)....37

DEL34042017 : Attribution et versements d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Aubière Loisirs (2AL)....37

III – Environnement – cadre de vie....37

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

DEL35042017 : Syndicat d'électricité et de gaz – Adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité 2017-2022 et autorisation de signer les accords cadres et marchés subséquents.....37

DEL36042017 : Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal.....38

DEL37042017 : Application de la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme à la révision n 1 et autorisation à la communauté urbaine de poursuivre la procédure de la révision n 1 du PLU engagée par la commune.....38

IV – Vœu du Conseil municipal.....39

DEL38042017 : Prévention des inondations – réalisations d'un bassin d'orage à Romagnat 39

V – Divers.....39

DEL39042017 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal.....39

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

Comme vous pouvez le constater, les rangs sont très clairsemés, ce soir. Cela vient du fait que nous avons dû reporter le Conseil municipal qui aurait dû avoir lieu, hier, en raison de mon impossibilité d'être présent, mais nous n'avions pas mesuré qu'il s'agissait du début des vacances scolaires. Aussi, un certain nombre d'élus, de la majorité comme de l'opposition, ne peuvent être présents et je vous prie de bien vouloir les en excuser.

Les pouvoirs sont les suivants :

- Marie-Angèle PUGLIESE a donné pouvoir à Josette LUCARD ;
- Éric CROUZET partira à 20 h si le Conseil municipal n'est pas terminé et donnera pouvoir à Christine MONTAGNON ;
- Montserrat FORTÉ a donné pouvoir à Michel CHAZOULE ;
- Marie-Françoise SIOLY m'a donné un pouvoir, mais elle devrait arriver vers 19 h ;
- Laurent GILLIET a donné pouvoir à Vincent SOULIGNAC ;
- Cédric FILHOL a donné pouvoir à Martine BELLEROSE ;
- Sébastien MAURER a donné pouvoir à Florent GUITTON ;
- Delphine AHMED-HAVET a donné pouvoir à Marie-Thérèse FOURTIN-GIRAUD ;
- Claude AIGUESPARSES a donné pouvoir à Florent BERNARD ;
- Éléonore SZCZEPANIAK a donné pouvoir à Isabelle PORTIER ;
- Agnès BRIAT a donné pouvoir à Sylvain CASILDAS.

Ce soir, nous allons voter le budget. Le quorum nous permet certes de délibérer, mais j'espère que nous pourrons échanger malgré les absents. Cela dit, nous en avons déjà largement débattu la dernière fois, à l'occasion du débat et rapport d'orientation budgétaire. Florent (GUITTON) nous fera une synthèse, comme habituellement.

Nous n'avons pas la même sténotypiste que d'habitude, ce soir, puisqu'Audrey GUICHARD est maman depuis quelques jours. Nous la félicitons.

Je voulais également vous parler d'un projet qui va faire la une des journaux, demain matin : l'implantation de l'enseigne Cultura à Aubière, sujet que je n'ai pas pu évoquer jusque-là puisque la décision finale n'était pas intervenue.

Cultura – peut-être que tout le monde ne connaît pas, on peut l'assimiler à la FNAC – ce sera un tiers « librairie », un tiers « instruments de musique/CD/DVD » et un tiers « arts créatifs ». Nous nous étions tous entendus, avec nos collègues de l'opposition, pour soutenir ce projet qui amènera 40 emplois équivalents temps plein sur la commune et qui sera implanté dans la zone commerciale d'Auchan, entre le Crédit Mutuel et la station essence Auchan.

Ce dossier – puisque c'est une surface commerciale supérieure à, je crois, 400 m^2 – avait été soumis à l'approbation de la CDAC le 8 décembre 2016, mais n'avait pas recueilli un avis favorable.

Il avait obtenu seulement 5 voix dont celle d'Aubière, parce qu'il suscite, en effet, beaucoup de discussions, en particulier de la part de Clermont-Ferrand, en raison de la concurrence qu'il

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

peut amener à certaines librairies clermontoises – vous voyez desquelles je peux parler – sauf que ce n'est pas moi qui fais la loi et que ce n'est pas un motif que l'on peut avancer.

Je vous rappelle quand même que le Traité constitutionnel européen – je n'ai pas l'habitude de cacher les choses, je n'ai pas honte de dire que j'avais voté contre – a été rejeté par 55 % des Français lors du référendum du 29 mai 2005, mais que le Président de la République, Nicolas SARKOZY, avait fait passer devant le Congrès, à Versailles, un certain nombre de mesures en vue de ratifier un autre Traité dans lequel apparaît la notion de concurrence libre et non faussée – celui-ci est donc en vigueur à ce jour, et le Traité constitutionnel européen a été retiré de la Droite française, les votes contre, avec les abstentions d'autres, ont fait que le suffrage d'une majorité de Français a été remis en cause. Nous sommes donc dans ce système économique commercial, qui ne permet pas d'évoquer la concurrence – même si ce n'est pas tout à fait ce que je souhaite, et je sais que d'autres partagent mon avis.

Pour en revenir au refus de la CDAC, cette décision négative sur le plan local a généré le mécontentement d'Immochan (immobilier Auchan) – qui est le porteur de ce projet – lequel a donc fait appel de cette décision en adressant un recours à la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).

Je dois vous dire que le 8 décembre dernier, lorsque la CDAC a statué – j'ai assisté à cette commission avec Montserrat FORTÉ, j'ai défendu le dossier, j'ai défendu l'emploi conformément à l'engagement que j'avais pris auprès de tous les élus et je vous remercie d'avoir vu l'intérêt premier des Aubiérois – nous étions pratiquement dans la certitude que le projet Burger King, largement controversé, ne se réaliserait pas. C'est un projet qui aurait dû voir le jour depuis le 1er juillet 2015, mais ce dossier traîne, et il y a encore une instance devant le tribunal administratif.

Or, il y a 15 jours, comme vous avez pu le voir, les travaux ont repris. Ils ont repris parce que – je rappelle le refus de l'implantation de Cultura par la CDAC en date du 8 décembre 2016 – Mme la Préfète a annulé, purement et simplement, en date du 26 décembre 2016, les arrêtés que j'avais pris ne permettant pas à la société Quantum Développement de réaliser ses aménagements intérieurs. Donc, fort de ces annulations d'arrêtés que j'avais signés, le projet Burger King a redémarré ce lundi 3 avril 2017 puisque rien ne s'oppose plus à ce que les travaux se poursuivent.

J'avais toujours dit aux représentants d'Immochan – Immochan n'est pas partie prenante dans le projet Burger King, mais un peu quand même puisque ce sont eux qui ont vendu le terrain à Quantum Développement – qu'il n'y aurait pas la place pour ces deux projets, pour des raisons de sécurité des riverains, des Aubiérois, et des clients du secteur d'Auchan.

En conséquence, puisque nous avions la certitude que le projet Burger King aboutirait – l'ouverture est prévue pour fin mai, début juin – nous avons été dans l'obligation, au dernier moment, de renoncer à l'implantation de Cultura. L'attitude de la municipalité était cohérente. Je n'ai pas eu le temps d'appeler tout le monde, je m'en excuse auprès des élus, j'aurais pu passer un coup de fil, à l'opposition en particulier, mais nous étions complètement débordés. Nous avons envoyé un courrier à la Commission nationale d'aménagement commercial à laquelle je devais me présenter, mais où je ne suis pas allé, précisant que nous changions d'avis, non pas parce que nous ne soutenions plus ce projet, mais uniquement pour des raisons de sécurité. Je vous le lis :

« Monsieur le Président,

N'étant finalement pas en mesure de me rendre à Paris, ce jeudi 13 avril, je souhaitais néanmoins porter à l'attention de votre commission, les éléments suivants relatifs au recours formé par la société Immochan dans l'affaire citée en objet.

Il convient tout d'abord de préciser qu'un projet d'implantation d'un restaurant Burger King avec drive à proximité immédiate (voir plan) du projet Cultura était aux oubliettes jusqu'à la fin de l'année 2016. Tout laissait à penser que ce projet ne verrait jamais le jour au moment où le dossier Cultura a été présenté à la commune d'Aubière.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

Considérant la création de 40 emplois nouveaux sur son territoire, ainsi que la nécessaire redynamisation du centre commercial Auchan Plein Sud devenu vieillot, j'ai donc apporté mon soutien au projet Cultura devant la CDAC du 8 décembre 2016.

Cependant, par arrêté en date du 26 décembre 2016, Mme la Préfète du Puy-de-Dôme a accordé, dans le cadre de son pouvoir hiérarchique, les autorisations nécessaires à la réalisation du projet Burger King. Les travaux sont actuellement en cours et vont bon train. Une ouverture semble envisagée au 1er juin 2017.

Ce changement de contexte est aujourd'hui de nature à remettre en question deux éléments clés du dossier Cultura, à savoir le trafic supplémentaire généré par ce projet qui viendra s'additionner à celui, dans le même secteur, de l'enseigne Burger King, ainsi que l'utilisation des stationnements.

En effet, si l'étude du trafic routier établi par l'agence Sorméa a pu conclure que le trafic supplémentaire généré par Cultura (+ 146 véhicules le samedi et + 69 véhicules le vendredi) pourrait être absorbé en l'état, elle n'intégrait cependant pas l'important trafic généré par l'ouverture d'un Burger King dans le même secteur.

D'après les chiffres fournis par le franchisé Burger King, il n'y aura pas moins de 1 250 transactions par jour en moyenne, soit à peu près autant de véhicules en plus dans le secteur. S'agissant d'une moyenne, les pics de fréquentation auront évidemment lieu les week-ends, comme c'est le cas pour Cultura. »

Je vous rappelle que l'entrée et la sortie du Burger King, s'il se fait, se trouvent dans l'impasse de Malmouche que les riverains ont transformée en « impasse malbouffe », mais cela leur appartient.

« Si l'implantation de Cultura pouvait s'insérer dans le trafic déjà relativement dense du secteur, tel n'est désormais plus le cas avec l'ouverture du Burger King. L'autre dommage collatéral lié à l'ouverture du Burger King réside dans l'utilisation par la clientèle de cette enseigne, des places de stationnement du centre commercial voisin Auchan Plein Sud, et plus particulièrement, des places les plus proches de l'avenue Jean Moulin qui seront celles de Cultura.

S'agissant de stationnements ouverts au public et sans contrôle d'accès, il ne fait nul doute qu'elles seront les principales solutions de repli pour la clientèle du Burger King qui ne pourra pas trouver à se garer dans l'enceinte du restaurant.

Pour mémoire, le restaurant Burger King comptera près de 250 places assises » – c'est 241 en réalité, nous avons un peu exagéré – *« pour seulement 18 places de stationnement.*

Au vu d'un changement aussi radical de contexte en termes de sécurité de la circulation et du stationnement, et malgré tout l'intérêt que la commune d'Aubière peut porter à l'emploi et la redynamisation commerciale du secteur » – les personnes d'Immochan nous avaient expliqué qu'elles commenceraient, si elles avaient l'autorisation d'implanter, par Cultura et qu'ensuite elles procéderaient à une redynamisation de l'ensemble de la galerie marchande – *« il n'est plus possible de soutenir le projet Cultura.*

C'est donc avec regret que la commune d'Aubière est contrainte » – je dis bien contrainte – *« d'émettre un avis défavorable à l'implantation du projet Cultura sur son territoire.*

Espérant que les membres de la commission nationale d'aménagement commercial entendront les motivations de la commune, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées. »

Nous étions donc confiants que Cultura ne se ferait pas, nous avions la main sur ce projet sur lequel nous pouvions dire non, toujours dans notre objectif de sécurité – en revanche nous n'avons plus la main sur le projet Burger King, les tribunaux ont statué quatre fois à ce sujet, mais jamais sur le fond, en raison du choix délibéré des représentants de l'État qui ne se sont jamais présentés au tribunal administratif et qui ont permis à notre adversaire d'obtenir satisfaction – or,

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

nous avons été surpris, mes chers amis, de la décision d'acceptation de la CNAC. En principe, la Commission nationale suit l'avis des maires, mais ce n'a pas été le cas – cela dit, je ne désespère pas que Burger King n'ouvre pas, on ne sait jamais, j'espère que nous allons trouver les moyens de l'empêcher d'ouvrir, maintenant que nous avons la certitude d'avoir Cultura.

Vous verrez donc certainement dans la presse, dès demain, les réactions controversées de Clermont-Ferrand. On risque d'y reprocher à Aubière et à son Maire en particulier de ne pas avoir l'esprit communautaire ; sachez tout de même que, jamais, il n'a été demandé l'avis des élus communautaires sur cette affaire, elle a été évoquée en Bureau communautaire, mais il n'y a pas eu de vote.

Sachez également que pour d'autres dossiers sur Clermont-Ferrand :

☞ comme Bricoman, on n'a pas demandé l'avis d'Aubière ou de Lempdes pour savoir si cette enseigne allait concurrencer respectivement Castorama ou Brico Dépôt

☞ comme le nouveau Leclerc de 1 200 m², avec un espace culturel, on n'a pas, non plus demandé l'avis des autres communes.

Il faudrait donc que les règles soient appliquées de la même façon partout.

Je tenais à vous faire part de cette décision importante, nous nous satisfaisons certes de ces 40 créations d'emploi d'autant que c'était le vœu de l'ensemble du Conseil municipal, mais nous aurons à gérer un problème de sécurité si le Burger King ouvre.

Je ne veux pas laisser la place au débat, à ce propos, parce que nous avons la présentation du budget, mais si nous avons le temps, nous en discuterons après. Si vous avez des questions, je suis bien évidemment à votre disposition pour y répondre de manière la plus loyale et plus honnête possible.

M. CASILDAS.- Monsieur le Maire, je tiens juste à rappeler que nous avions été consultés sur cette question et que nous avons eu l'occasion d'en parler longuement – je vous en remercie. Nous avions donné un avis favorable à ce projet dans la mesure où nous considérions qu'il apportait un plus pour Aubière, que c'était un projet positif en matière d'emploi – comme vous l'avez rappelé – mais aussi en matière de diversité commerciale. Il venait compléter une offre déjà riche à Aubière, mais il apportait un plus.

Vous liez les deux projets, je trouve que c'est dommage, mais c'est votre avis et je comprends vos arguments. J'avais consulté le dossier de la CDAC concernant le projet Cultura, il était, à mon sens, bien réalisé, bien conçu ; par rapport à l'aménagement global, il permettait surtout de mettre un terme à cette friche qui n'est pas très esthétique, il faut bien le reconnaître.

J'entends les arguments du Maire de Clermont-Ferrand, mais vous avez repris des éléments que je vous avais soumis sur le caractère réciproque de certaines implantations à Clermont-Ferrand qui n'avaient pas fait, à l'époque, l'objet de consultations des autres communes. De ce point de vue, même si nous devons travailler en concertation avec Clermont-Ferrand et les autres villes de l'agglomération, il faut aussi, parfois, être un peu chauvin et considérer en premier, l'intérêt de sa commune. C'est ce que nous avons fait sur ce projet, et vous, et nous, élus de l'opposition.

Concernant le projet Burger King, je pense qu'il faudrait essayer de dépassionner le sujet en revenant sur les points de droit et les aspects techniques. Il aurait été bien que nous puissions consulter cette étude Sorméa – je pense que c'est un des nœuds du problème et c'est sans doute la clé de la question – donc maintenant, je ne sais pas si l'on est pressé ou pas, quels sont les délais, mais il faudrait peut-être qu'à un moment, en commission Urbanisme, nous puissions voir cette question ; de plus, il faudrait également savoir si le Conseil départemental, de son côté, n'avait pas demandé une étude quand il a refait les aménagements du carrefour. Je pense que ces deux points peuvent être intéressants.

Voilà, c'était juste quelques points.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE

I - Procès-verbal de la séance précédente

DEL18042017 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Procédons à l'approbation du procès-verbal.

- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*
- Des votes contre ? *(Néant)*

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

II - Finances

Comptes administratifs 2016

DEL19042017 : Commune – Approbation du compte de gestion 2016

Analyse du compte administratif 2016 – commune et maquette budgétaire

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Merci, Christian.

Bonjour à tous.

Comme vous le savez, le receveur tient un compte en parallèle du compte administratif.

Il y a bien évidemment une concordance entre le compte de gestion et le compte administratif que je vais vous présenter tout à l'heure, que vous retrouvez également dans le dossier relatif au Conseil municipal de ce jour.

Cette délibération vise tout simplement à approuver le compte de gestion effectué par le trésorier de la commune au service des finances publiques.

Avez-vous d'ores et déjà des questions ? *(Néant)*

Nous allons donc procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL20042017 : Commune – Approbation du compte administratif 2016

Rapporteur : M. Florent GUITTON

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

M. GUITTON.- Le compte administratif retrace les éléments budgétaires qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2016.

Le budget 2016 de la commune avait été voté à hauteur de 13 130 166,73 € pour l'ensemble des deux sections :

❶ la section de fonctionnement ;

❷ la section d'investissement.

Il a fait l'objet d'une seule décision modificative – contre 3 en 2015 – pour un montant de 28 428,78 € pour prendre en compte divers ajustements au niveau des chapitres.

Après l'intégration de cette décision modificative, les deux sections du budget s'équilibrent à 13 158 595,51 €.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 83,14 % et les recettes, à hauteur de 83,27 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➲ DÉPENSES

- Charges à caractère général : 1 890 855,66 € soit 90,56 % ;
- charges de personnel et frais assimilés : 4 889 404,76 € soit 99,63 % ;
- charges de gestion courante : 1 743 486,65 € soit 97,83 % ;
- charges financières : 284 133,93 € soit 98,20 % ;
- charges exceptionnelles : 31 155,97 € soit 86,50 %.

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 9 267 522,07 €, soit 92,13 % du budget.

J'ai ensuite réalisé un diagramme pour vous présenter ce que je viens de vous citer, en pourcentage du budget de fonctionnement :

- les charges à caractère général représentent 20,40 % ;
- les charges de personnel et frais assimilés représentent 52,76 % ;
- les charges de gestion courante (subventions aux associations) représentent 18,81 % ;
- les charges financières représentent 3,07 % ;
- les charges exceptionnelles représentent 4,38 %.

Rentrons dans le détail, mais rapidement puisque vous pouvez retrouver tous les détails dans le dossier relatif au Conseil municipal de ce soir :

⇨ Chapitre 011 : charges à caractère général

Réalisé : 1 890 855,66 €, soit une exécution de 90,56 %.

Il connaît une baisse dans l'exécution de 101 624 € soit - 5,10 % par rapport à 2015.

Les principaux dépassements de crédits par rapport aux prévisions sont dus à l'entretien et les réparations réseaux ainsi que l'entretien et les réparations des bâtiments.

Nous constatons des diminutions marquantes sur divers comptes par rapport aux prévisions : le service de déchetterie, l'entretien des autres biens, la maintenance, les fournitures

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

informatiques, techniques et d'entretien, l'entretien et les réparations de la voirie, les locations mobilières, le carburant.

⇨ Chapitre 012 : charges de personnel

Réalisé 4 889 404,76 € soit une exécution de 99,63 %.

Merci au service d'avoir su gérer correctement ces charges de personnel qui, comme je vous l'ai dit précédemment, représentent 52,76 % des dépenses totales de fonctionnement et prennent en compte les éléments que nous avons vus ensemble la dernière fois, à l'occasion de la présentation du DOB, à savoir, une hausse de 5,07 % sur le budget 2017 prenant en compte plus de 250 000 € de charges supplémentaires que la commune doit supporter.

⇨ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Réalisé : 1 743 486,65 €, soit une exécution de 97,83 %.

Ce chapitre représente 18,81 % des dépenses de fonctionnement et prend en compte :

- les subventions de fonctionnement aux associations (830 424,45 €) ;
- la subvention au CCAS (607 694,17 €) ;
- les subventions ravalement de façade dans le cadre du PACT ARIM (17 030,80 €),
- les indemnités élus (116 814,89 € soit - 3,58 %) ;
- les cotisations sociales et formations élus (16 410,12 €) ;
- la contribution SIEG (47 684,67 €) ;
- la participation obligatoire École St Joseph (35 100 €) ;
- la participation au budget assainissement eaux pluviales (60 648 €) ;
- la participation aux impôts fonciers de l'EPF/SMAF (7 469 €) ;
- l'admission en non-valeur (4 126,80 €) ;
- les frais TIPI (83,75 €).

➲ <u>RECETTES</u>

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 9 664 851,20 €, soit 96,08 % du budget, dont notamment :

- le chapitre 70 (produits des services) : 632 249,48 € soit 104,65 % ; celui-ci correspond aux facturations que la commune fait auprès des administrés (crèche municipale « Frimousse et compagnie », restaurant scolaire, etc.) ;
- le chapitre 73 (impôts et taxes) : 7 499 403,90 € soit 101,42 % ;
- le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) : 1 319 391,06 € soit 101,96 %.

Notons également le report de l'excédent 2015 d'un montant de 634 589,53 €.

J'ai ensuite réalisé un diagramme pour vous présenter la ventilation en pourcentage :

- le chapitre 73 (impôts et taxes) représente 77,59 % ;
- le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) représente 13,65 % ;
- le chapitre 70 (produits des services) représente 5,51 %.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

Rentrons dans le détail, mais rapidement puisque vous pouvez retrouver tous les détails dans le dossier relatif au Conseil municipal de ce soir :

⇨ Chapitre 70 : produits des services, du domaine, ventes diverses

Réalisé : 532 249,48 € soit une exécution de 104,65 %.

Ces recettes représentent 5,51 % des recettes totales de fonctionnement :

- prestations de service de cantine (203 959,75 € soit + 4,70 %) ;
- redevances des activités périscolaires (3 882 € soit - 22,36 %) ;
- participation des familles Frimousses et Compagnie (123 266,73 € soit + 4,46 %) ;
- redevance d'occupation du domaine public (22 482,01 € soit + 2,19 %) ;
- entrées des spectacles (1 152 € soit + 15,20 %) ;
- redevances et concessions funéraires (7 294 € soit + 182,35 %).

⇨ Chapitre 73 : impôts et taxes

Réalisé : 7 499 403,90 €, soit une exécution de 101,42 %.

- Taxes foncières et taxe d'habitation (5 005 083 € soit - 0,84 %), les bases fiscales pour la taxe d'habitation signifiées par l'État en 2016 étaient surévaluées de 3,16 % ;
- taxe locale sur la Publicité extérieure (291 030,10 € soit - 6,12 %) ;
- taxe additionnelle sur les droits de mutation (441 144,62 € soit + 47,05 %) ;
- dotation de solidarité communautaire (327 766,90 € soit une exécution à 100 %) ;
- attribution de compensation (1 316 041,62 € soit une exécution à 100 %) ;
- taxe de séjour (97 761,66 € soit + 30,35 %) ;
- FNGIR (12 984 € soit une exécution à 100 %) ;
- droits de place taxi (300 € soit une exécution à 100 %).

⇨ Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

Réalisé : 1 319 391,06 €, soit une exécution de 101,96 %.

- Dotation forfaitaire (559 553 €), - 175 437 € par rapport à 2015, soit - 23,87 % ;
- dotation de solidarité rurale (88 401 €) ;
- participation Contrat Unique d'Insertion et Emploi d'Avenir (70 845,27 € soit +30,95 %) ;
- participation CAF/MSA (397 514,80 € soit une exécution à 100 %) ;
- participation départementale pour les repas bios (19 020,40 € soit +11,88 %) ;
- participation pour l'utilisation des équipements sportifs (40 227,77 €) ;
- fonds d'amorçage des temps périscolaires (31 350 € soit + 1,13 %) ;
- dotations de compensation (86 610 € € soit + 4,55 %).

➲ <u>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

- Dépenses 2016 9 267 522,07 € ;
- recettes 2016 9 664 851,20 € ;
- excédent de l'exercice 397 329,13 € ;
- excédent reporté 2015 634 589,53 € ;
- excédent de clôture 2016 1 031 918,66 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

➲ DÉPENSES

- Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) : 622 802, 06 € soit 55, 43 % ; la différence entre le budgété et le réalisé vient du fait que nous n'avons pas utilisé le remboursement temporaire de 500 000 € notamment, que nous utilisions habituellement. Il ne figurera pas non plus sur l'exercice 2017, nous le verrons tout à l'heure.
- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles (études, achats de licences, etc.)) : 69 803,65 €, soit 52,14 % ;
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 456 244,20 €, soit 49,85 % ;
- chapitre 23 (immobilisations en cours (travaux réalisés sur le territoire communal, acquisitions via l'EPF-SMAF)) : 174 254,92 €, soit 45 %.

Le taux de réalisation des chapitres 21 et 23 est proche de 50 %, sachant que le reste se trouve dans « reste à réaliser » (265 567,05 €) et dans « transfert à la communauté urbaine » (225 000 € environ).

Rentrons dans le détail, mais rapidement puisque vous pouvez retrouver tous les détails dans le dossier relatif au Conseil municipal de ce soir :

⇨ Chapitre 16 : emprunt

Réalisé : 622 802,06 €, soit une exécution de 55,43 %.

- Remboursement du capital d'emprunts pour 622 802,06 €.

⇨ Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Réalisé : 69 803,65 €, soit une exécution de 52,14 %.

- Modification du Plan Local d'Urbanisme (19 563,08 €) ;
- frais d'études (39 280,80 € dont le site CRS 48 pour 22 011 €, l'axe cyclable Pérignat Aubière Clermont pour 15 960 €, l'étude d'aménagement pour le Pôle Petite enfance pour 834 € et le schéma directeur énergie St Jacques pour 475,80 €) ;
- acquisitions de logiciels, licences et droits similaires (1 399,77 €) ;
- honoraires relatifs à la campagne de ravalement des façades (9 560 €).

⇨ Chapitre 204 : subventions d'équipement versées

Réalisé : 54 633,05 € soit une exécution de 40,82 %.

- Travaux d'éclairage public sous mandat réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (51 873,05 €) ;
- participation à l'étude de cuisine mutualisée avec la commune de Romagnat (2 760 €).

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

⇨ Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Réalisé : 456 244,20 € soit une exécution de 49,85 %.

- Aménagement de différents espaces verts (13 316,37 € dont le square Beaudonnat pour 4 583,18 €) ;
- installation de la climatisation au 3ème étage de la mairie et remplacement des blocs défectueux au second étage (23 657,38 €) ;
- mise aux normes de l'accessibilité (3 170,40 €) ;
- à l'école maternelle Beaudonnat : mise en place de portes coupe-feu (1 806,27 €) et de volets roulants (14 664 €) ;
- à l'école maternelle Vercingétorix : mise en place de volets électriques (15 746,40 €) ;
- à l'école primaire Beaudonnat : mise aux normes de l'accessibilité (603,60 €), aménagement de la cour (4 869,10 €) et remplacement du portail (1 694,62 €) ;
- à l'école primaire Vercingétorix : aménagement de la cour, installation de revêtements antidérapants et décaissement côté clôture (11 329,09 €) ;
- à la crèche Les Loupiots : mise aux normes de l'accessibilité (720 €) ;
- autres bâtiments publics : rénovation et mise aux normes (incendie et accessibilité) de divers bâtiments (10 051,60 €), remplacement du panneau de chronométrage et installation de portes coupe-feu au Gidon (4 099,82 €) ;
- travaux d'aménagement de voirie : Chemin de la Bezou, impasse Gambetta, plateaux traversant avenue Jean Moulin et rue Vercingétorix, accès Maison des Jeunes, rue du Mas... (221 553,88 €) ;
- raccordements électriques de la laverie municipale (10 009,75 €) ;
- matériel et outillage d'incendie et de défense civile (11 197,14 €) ;
- autres matériels et outillages : un aspirateur vapeur, une mono brosse et outillages divers (5 914,01 €) ;
- matériels de bureau et informatique : ordinateurs et divers matériels informatiques (7 947,75 € dont 4 002,44 € pour les écoles) ;
- mobilier pour l'école primaire Beaudonnat (129,99 €)
- autres immobilisations corporelles : Un baryton pour l'école de musique (546,55 €) et un lave-linge à l'école maternelle Beaudonnat (248,94 €)

⇨ Chapitre 23 : travaux en cours

Réalisé : 174 254,92 €, soit une exécution de 45 %.

- Aménagement de l'Espace Naturel Sensible (44 647 €) ;
- travaux de bâtiments : réhabilitation du Complexe Sportif Paul Bourzac (85 614,95 €), rénovation du Club de l'Âge d'Or (12 691,31 €) ;
- travaux de voiries : sécurisation de l'avenue Jean Noellet (31 301,66 €).

➲ <u>RECETTES</u>

- Chapitre 10 (dotations et réserves) : 490 523, 60 €, soit 105,99 % d'exécution ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le 27 06 2017
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

- chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) : 300 000 €, soit 21,07 %.

Rentrons dans le détail, mais rapidement puisque vous pouvez retrouver tous les détails dans le dossier relatif au Conseil municipal de ce soir :

- les dotations représentent environ 38 % ;
- les amortissements représentent 31,39 % ;
- l'emprunt représente 23,21 %.

⇨ Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves

Réalisé : 490 523,60 €, soit une exécution de 105,99 %.

- FCTVA (235 214,29 € soit -1,09 %) ;
- taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement (255 309,31 € soit + 13,47 %).

⇨ Chapitre 16 : emprunts

Réalisé : 300 000 € soit une exécution de 21,07 %.

- L'emprunt de 300 000 € de 2015 a été mobilisé en 2016.

⇨ Chapitre 13 : subventions d'investissement

Réalisé : 34 337,54 €, soit une exécution de 22,81 %.

- Subventions de l'État : gilets pare-balles (654,00 €), accessibilité pour l'Ecole Beaudonnat (8 750,00 €), accessibilité complexe Théringaud (3 926,00 €), amendes de police (7 500,00 €) ;
- subventions du Département du Puy-de-Dôme : gestion de l'Espace Naturel Sensible (8 643,54 €) ;
- subvention de la CAF du Puy-de-Dôme : agrandissement dortoir des Loupiots (4864,00 €) ;
- reste en attente : subvention de l'État pour la rénovation du Club de l'Âge d'Or (88 306,25 €) ;
- subventions du Département : rénovation du Club de l'Âge d'Or (56 724,00 €), gestion de l'Espace Naturel Sensible (1 601,66 €) ;
- subvention de la CAF : aménagement du coin cuisine du PPE (8 479,97 €) ;
- subvention de l'OPHIS du Puy-de-Dôme : travaux d'alimentation basse tension rue Pasteur (7 000,00 €) ;
- subvention Ademe : production d'eau chaude solaire au groupe scolaire Beaudonnat (1320,00 €).

➲ <u>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT</u>

- Dépenses 2016	1 672 503,68 €
- Recettes 2016	1 292 419,62 €
- Déficit de l'exercice	- 380 084,06 €
+ Excédent reporté 2015	335 780,20 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

- Restes à réaliser en dépenses 265 567,05 €
- Restes à réaliser en recettes 163 431,88 €
- Déficit de clôture 2016 - 146 439,03 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Excédent de clôture section de fonctionnement 1 031 318,66 €
- Déficit de clôture section d'investissement - 146 439,03 €
- Report ligne 002 du BP 2017 885 479,63 €
- Virement à la section d'investissement 146 439,03 €

Voilà pour la présentation rapide du compte administratif 2016.

Avant de passer au vote, je vous laisse la parole.

Mme LOZANO.- J'ai juste une toute petite question concernant les frais d'études pour l'axe cyclable Pérignat Aubière Clermont et les frais d'études pour le schéma directeur St Jacques. Pour l'axe cyclable, il me semble que nous avons déjà passé des frais d'études ; pouvez-vous me le confirmer ? De plus, comme ces études vont entrer dans le périmètre de la communauté urbaine, pouvons-nous espérer le remboursement de ces frais d'études ?

M. SOULIGNAC.- Il y a deux questions : la question de l'étude en elle-même, et la question de son coût. La première chose à faire, avant de savoir qui la paie, c'est de s'assurer que cette étude est utilisée dans le cadre de la communauté urbaine, qu'elle ne soit pas faite pour rien.

La communauté urbaine a lancé, à l'échelle de la communauté, un schéma de pistes cyclables, il y a quelques mois, et a abondé l'étude avec celle qui avait été faite à Aubière. Il me semble important de dire que l'étude n'est pas perdue.

Concernant le remboursement, nous pouvons toujours demander, mais je ne suis pas convaincu… Qui ne demande rien n'a rien !

Mme LOZANO.- Nous aurons essayé, au moins.

M. GUITTON.- Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

Nous allons alors passer au vote, et comme le veut la coutume, je demande à M. le Maire de bien vouloir quitter la salle le temps de celui-ci.

(M. le Maire sort de la salle.)

Nous allons donc procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? (*6 voix)*

La délibération n° 20 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire, vous pouvez revenir en salle.

(M. le Maire revient dans la salle.)

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

DEL21042017 : Commune – Affectation des résultats de fonctionnement 2016

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Comme nous l'avons vu tout à l'heure, en section de fonctionnement, l'excédent de clôture s'élève à 1 031 318,66 €, et en section d'investissement, le déficit de clôture s'élève à 146 439,03 €.

Nous vous proposons un virement en faveur de la section d'investissement 146 439,03 € et un report au BP 2017, section de fonctionnement, de 885 479,63 €.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL22042017 : Assainissement – Approbation du compte de gestion 2016

Analyse du compte administratif 2016 – assainissement et maquette budgétaire

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Je vous rappelle que c'est la dernière fois que nous faisons cet exercice puisque cette compétence a été transférée à la communauté urbaine.

Nous déclarons que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016, visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des commentaires ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL23042017 : Assainissement – Approbation du compte administratif 2016

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous avons deux excédents :

⇨ section de fonctionnement : un excédent de clôture d'exploitation de 98 933,95 € ;

⇨ section d'investissement : un excédent de clôture d'investissement de 122 477,73 € ;

soit un total d'environ 221 000 €, c'est-à-dire une somme importante.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

Il reste à réaliser des travaux engagés d'environ 185 000 €, soit un excédent réel d'environ 36 000 €. Nous avons envisagé de garder cette somme, mais on nous a dit que ce n'était pas possible et que ces 36 000 € partiraient à la communauté urbaine.

36 000 €, ce n'est pas une somme énorme, donc retenons que nous avons transféré la compétence « assainissement » avec un résultat net de 36 000 €.

Je vous rappelle que tout le monde n'a pas eu cette élégance puisque nombre de communes ont transféré des dettes – on ne leur a pas demandé de payer les dettes.

Beaucoup de travaux d'assainissement seront réalisés sur la commune d'Aubière. Vous avez notamment entendu parler du projet du connecteur Sud. C'est un travail colossal.

Beaucoup de travaux seront réalisés, y compris des travaux communaux. Nous rencontrons la Directrice de l'Eau et de l'Assainissement, la semaine prochaine pour échanger sur tous les travaux faits à Aubière.

Avez-vous des commentaires ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? (*6 voix)*

La délibération n° 23 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

DEL24042017 : Assainissement – Affectation des résultats d'exploitation 2016

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Section de fonctionnement : un excédent de clôture d'exploitation de 98 933,95 €.

Avez-vous des commentaires ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Comptes primitifs 2017

DEL25042017 : Budget primitif 2017 – commune

Analyse du budget primitif 2017 – commune et maquette budgétaire

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Comme il a été dit lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu au cours du dernier Conseil municipal, ce budget 2017 a été compliqué à boucler et je voudrais

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

remercier à nouveau l'ensemble des services (tant la Direction générale que le service Finances : Yann, Céline, Sandrine et Matthieu en particulier) pour leur travail, leurs recherches et aussi pour m'avoir supporté pendant des semaines pour construire ce budget. Merci également à tous les autres collègues pour les différents échanges que nous avons eus.

Nous avons fait des choix qui impacteront la commune dans les années à venir, pas forcément sur ce budget, mais peut-être sur les prochains. Nous nous rendons compte, notamment sur le dernier mandat, que nous n'aurons plus les mêmes masses budgétaires qu'auparavant.

Le contexte actuel est incertain, notamment par la transformation en communauté urbaine où des pans de notre politique ont été transférés, tant en dépenses qu'en recettes. De plus, dans huit ou neuf jours, vous devrez mettre un bulletin dans l'urne pour les élections présidentielles 2017 ; nous ne savons pas qui sortira vainqueur le soir du 7 mai 2017, donc une incertitude de ce côté-là également.

Le désengagement de l'État se poursuit et perturbe, cette année encore, le budget en termes de recettes : - 130 000 € de dotation globale de fonctionnement pour la commune d'Aubière, ce qui nous donne, en cumulé depuis 2013, - 1,6 M€ de recettes. Il nous faut donc bien maîtriser nos dépenses et en même temps, réfléchir à de nouvelles recettes pour continuer à maintenir, voire à contenir, notre politique de proximité, de solidarité avec nos services publics locaux que nous souhaitons conserver. Nous avons aussi envie, comme vous tous, d'être utiles à tous les Aubiérois, d'avoir cette vision collective, cette gestion d'avenir qui nous anime au quotidien dans nos discussions et dans notre démarche de construction du budget.

Comme l'an dernier, j'ai souhaité vous présenter la répartition des dépenses et des recettes, à la fois en montant en euros et en pourcentage, de manière à ce que nous nous rendions mieux compte.

➲ BUDGET DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

- Charges à caractère général : 1 862 389 €, soit 20,18 % ;
- charges de personnel et frais assimilés : 5 137 500 €, soit 55,66 % ; comme vous le savez, à compter du 1er septembre 2017, le service d'accueil de loisirs sans hébergement, le service 2AL, sera municipalisé. Aussi cette somme de 5 137 500 € tient compte de cette municipalisation du personnel de 2AL, du 1er septembre au 31 décembre 2017. Je précise que ce changement s'opère à effectif constant pour les autres constantes municipales ;
- Dépenses imprévues : 143 851 € ;
- opérations d'ordre de transfert entre sections : 311 000 € ;
- autres charges de gestion courante : 1 463 890 €, soit 15,86 % ;
- charges financières (intérêt de la dette) : 248 500 €, soit 2,69 % ;
- charges exceptionnelles (bourse de musique et subventions exceptionnelles) : 22 700 € ;

soit des dépenses budgétées à hauteur de 9 230 830 €.

➲ BUDGET DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

- Affectation du résultat du compte administratif 2016 : 885 480 € ;
- produits des services : 635 769 € ; ce montant prend en compte l'ensemble des recettes liées aux accueils de loisirs, notamment la CAF, que 2AL percevait précédemment ;
- impôts et taxes : 6 241 659 €, soit 67,62 % ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063216300145-20170622-DEL39062017-DE

- dotations, subventions et participations : 1 218 784 €, soit 13,20 % ;
- autres produits de gestion courante : 73 497 €, soit 0,80 %.

➲ BUDGET DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Je vous présente, ensuite, les pertes de recettes ; c'est important de les avoir.

La perte cumulée 2014-2017 s'élève à environ 1 551 951 €. Cette perte sur quatre années fait qu'il nous a été difficile d'établir un budget contraint comme celui-ci.

➲ FISCALITÉ

Le montant total s'élève à 6 241 659 €.

Les taux communaux restent inchangés par rapport à 2016, à savoir :

- taxe d'habitation (TH) : 11,66 % ;
- taxe foncière (TF) : 18,10 % ;
- taxe foncière non bâtie (TFNB) : 65,56 %.

Répartition partielle des produits de la fiscalité :

- taxes foncières et d'habitation : 5 059 817 € ;
- dotation de solidarité communautaire : 327 766 € ;
- attribution de compensation – elle est en forte diminution suite au transfert à la communauté urbaine : 197 942 € au lieu de 1,3 M€ ;
- taxe locale sur la publicité extérieure : 285 000 € ;
- taxe additionnelle aux droits de mutation : 350 000 € pour un réalisé d'environ 450 000 € en 2016. C'est un chiffre que nous ne pouvons pas prédire, qui évolue en fonction des ventes sur notre territoire communal.

➲ FLUX FINANCIERS ENTRE LA VILLE D'AUBIÈRE ET CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

o Ville d'Aubière à Clermont Auvergne Métropole

- Compétences transférées (voirie, nettoyage, éclairage public, etc.) : 1 118 101 € ;
- services réalisés par la métropole (notamment le service de messagerie) : 4 940 € – là, nous pouvons dire qu'il faudrait qu'ils puissent s'améliorer parce que les élus n'ont pas d'adresse mail Clermont communauté.

o Clermont Auvergne Métropole à ville d'Aubière

- Attribution de compensation : 197 942 € ;
- dotation de solidarité : 327 766 € ;
- services réalisés par la commune (entretien du musée, des espaces verts sur voirie et de la bibliothèque) : 99 589 €.

Ces chiffres risquent de changer en cours d'année – nous ne le saurons qu'à l'automne, de mémoire – par rapport au pacte fiscal et financier qui sera revu. Nous reprenons les évaluations de ce qui a été fait sur notre commune par rapport à 2016, mais l'ensemble des indicateurs va évoluer

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

en cours d'année, ce qui nous donnera l'occasion de nous réunir en Conseil municipal et de faire des décisions modificatives.

➲ BUDGET D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Le total dépenses s'élève à 1 785 935 € :

- un solde d'exécution de 44 304 € ;
- des dépenses imprévues de 84 809 € ;
- des opérations d'ordre de transfert (travaux en régie) de 50 871 € ;
- des emprunts et dettes assimilées de 650 400 €, soit 36,42 % des dépenses ;
- des immobilisations corporelles de 295 322 € ;
- des immobilisations en cours de 509 155 €.

➲ NOS CHOIX BUDGÉTAIRES

o Dépenses

- Accessibilité bâtiments : 85 000 € ;
- Aménagement de l'espace public : 53 000 € ;
- Acquisitions de matériels : 45 619 € ;
- Travaux Espaces verts - Cadre de vie : 138 000 € ;
- Travaux bâtiments (hors grands travaux) : 321 180 €, dont : écoles pour 10 480 €, économie d'énergie pour 18 000 € et Club de l'Âge d'or pour 291 700 € ;
- Travaux cimetière : 10 000 € ;
- Études (bâtiments et urbanisme) : 20 000 € ;
- Logiciels et droits : 15 500 € ;
- EPF/SMAF : 95 000 € ;
- Restes à réaliser de 2016 : 265 567,05 €.

o Recettes

- Produits de cessions : 343 800 € - nous ne ferons aucun emprunt de façon à pouvoir diminuer notre stock de dettes ;
- opérations d'ordre de transfert entre sections : 311 000 € ;
- opérations patrimoniales : 2 867 € ;
- dotations, fonds divers et réserves : 651 928 € ;
- subventions d'investissement : 173 400 € ;
- autres immobilisations financières : 302 940 €.

Voilà pour la présentation du budget 2017, que je voulais simple de façon à laisser place aux échanges. Je vous laisse la parole, mes chers collègues.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

M. CASILDAS.- Le budget primitif 2017 est la stricte traduction des orientations présentées lors du ROB à l'occasion du dernier Conseil municipal. Je ne reviendrai pas sur toute la partie du contexte lié à la politique de contribution au redressement des finances publiques imposée par l'État aux collectivités depuis cinq ans, d'autant plus que globalement, nous partageons le même constat sur les difficultés draconiennes que cette politique impose aux collectivités publiques (communes, départements ou régions).

Ce budget primitif est particulier puisqu'il s'agit d'un budget primitif de mi-mandat, d'un budget primitif anniversaire : voilà maintenant trois ans que vous gérez la commune.

Je me suis replongé dans les comptes rendus des précédents budgets, ce depuis 2014, et malheureusement je me suis rendu compte qu'année après année, nous faisons les mêmes constats, les mêmes remarques et les mêmes propositions afin d'améliorer la gestion communale, et qu'année après année, vous refusez de nous entendre.

Malheureusement – ou heureusement, je ne sais pas – j'ai remarqué un affaiblissement du ton et j'ai vraiment ressenti dans la voix de Florent, une inquiétude que je n'avais pas ressentie précédemment. Effectivement, quand nous regardons les chiffres, la perte cumulée d'1,5 M€ de DGF, c'est vraiment quelque chose de drastique.

À côté de cela, je vois aussi des chiffres inquiétants, notamment certains ratios : par exemple, le chapitre 012 représente, en 2016, 52,7 % des dépenses alors qu'en 2017, il représentera 55,6 % des dépenses ; je commence à m'inquiéter, car certains ratios s'imposent en termes de finances publiques et nous savons très bien que la règle sur laquelle tout le monde s'accorde, c'est que les dépenses de personnel ne doivent jamais excéder 53 % des dépenses de fonctionnement. C'est donc une inquiétude, mais qui s'explique logiquement par une volonté de municipaliser encore et toujours plus de services. Sauf qu'au bout d'un moment, nous nous rendons bien compte que cette politique a des limites, d'autant plus dans le contexte actuel où nos recettes diminuent et où nos budgets de fonctionnement augmentent. Il y a un effet ciseaux contre lequel, pour l'instant, vous ne faites rien.

Je m'inquiète, je partage l'inquiétude de Florent pour cette année, mais surtout pour l'année prochaine. Je voudrais revenir sur un début de conversation que nous avons eu en fin de commission – nous n'étions d'ailleurs pas nombreux, je l'ai fait remarquer à l'adjoint en précisant que je trouvais cela anormal pour un budget aussi important que celui-là, alors même que l'ensemble des élus avait été invité – il a été très mal à l'aise de nous annoncer certaines orientations qui pourraient être prises pour les budgets 2018, 2019 et 2020. Il a fait preuve de courage parce que ce sont des orientations pas faciles à annoncer, mais à titre personnel, ces orientations ne me vont pas du tout.

En effet, quand on commence à me reparler d'augmentation d'impôts, d'augmentation de tarifs, de toujours et encore augmenter nos recettes, j'ai une vraie inquiétude d'autant plus qu'il me semble avoir entendu en 2015, au moment de la dernière augmentation d'impôts, que cela ne se reproduirait pas.

Ce soir, je ne veux pas m'appesantir sur le budget 2017, d'ailleurs, pour l'instant, sur le budget 2017, il n'y a pas d'augmentation d'impôt de prévue, mais je voudrais que nous puissions ouvrir la discussion sur le budget 2018, et ma question est très claire : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire si oui ou non, vous allez augmenter les impôts en 2018, 2019 et 2020 ? Si oui, de combien ? – je parle d'augmentation d'impôts par quelque biais fiscal que ce soit.

Pour revenir sur l'analyse par rapport à la communauté urbaine, l'illustration sur le transfert des flux, qui se veut pédagogique, ne l'est pas à mon avis, tout simplement parce que l'on montre un transfert de flux de la ville vers la communauté urbaine qui s'évalue à environ 1,2 M€ alors que dans le sens inverse, le chiffre se trouve aux alentours de 100 000 ou 300 000 €. Sauf que l'on oublie de préciser que l'on transfère de la dépense alors que l'on récupère des recettes. Il y a donc une chose importante, la communauté urbaine a certes des impacts financiers non négligeables sur le budget communal, mais cela nous permet surtout aussi de transférer des charges. Donc pour certaines dépenses que nous n'avons plus, j'ai envie de dire : « tant mieux », même si par un

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300245-20170622-DEL39062017-DE

jeu mécanique, nous nous retrouvons avec des recettes en moins ; il est aussi logique, quand on transfère de la dépense, d'avoir des recettes en moins. Je ne voudrais donc pas non plus que l'on fasse de la communauté urbaine, l'énième petit canard qui pénalise nos finances, même s'il y a effectivement des impacts.

De plus, il faut aussi reconnaître qu'actuellement, rien n'est fait pour augmenter le nombre de contribuables à Aubière – c'est quelque chose que Florent a reconnu en commission. Il y a un accroissement du nombre d'usagers et pas forcément du nombre de contribuables, et que ce delta augmentant, les recettes de la ville vont être pénalisées, à un moment.

Je pense que c'est toute une façon de voir la politique municipale qu'il faut reprendre, car à ce rythme – toi-même, Florent, tu l'as reconnu, et je te cite : *« nous n'y arriverons pas ».*

Il faut vraiment se ressaisir, repartir de zéro avec ce que j'avais déjà demandé en 2014, une gestion en bon père de famille. Nous avions demandé, lors du dernier Conseil municipal, la présentation des économies qui sont faites, j'espère que tu nous les donneras. J'ai demandé tout cela parce que je suis prêt à le croire, mais je veux le voir. Je veux que l'on me dise quelles économies sont faites, quelles mesures sont prises afin de résoudre le problème de fonctionnement, car ce qui pénalise les budgets de nos collectivités, c'est un fonctionnement qui augmente et qui s'accroît. Bien évidemment, nous le savons et nous l'avons vu notamment sur le budget du personnel, quand on augmente le point d'indice, quand une politique telle que le PDCR est mise en place, il y a un effet mécanique que nous ne maîtrisons pas, donc nous le prenons de plein fouet, mais notre responsabilité de bons gestionnaires, c'est de prendre les mesures pour absorber cela, d'autant plus que notamment les baisses de dotation, ce n'est pas quelque chose de nouveau ; nous le subissons depuis 2014, et je regrette un peu que nous ayons une prise de conscience, une inquiétude seulement maintenant.

Je pense que ce budget 2017 est une sorte de budget de transition, il est en retrait – nous l'avions évoqué lors du ROB – et le moyen de financement du budget notamment par les cessions montre bien que nous sommes dans une période d'attente. Je veux donc que d'ores et déjà, nous abordions 2018 – j'espère que vous l'avez fait – parce que si j'en crois les prédictions de Florent, nous aurons de sérieux problèmes l'année prochaine. Monsieur le Maire – et ce n'est pas une posture politicienne – honnêtement, je voudrais que nous ayons au moins ces réponses concernant les impôts parce que je pense qu'élus comme citoyens méritent d'être informés sur ces sujets.

M. LE MAIRE.- Je voudrais vous faire remarquer que vous commencez par un propos liminaire très consensuel, comme vous l'avez fait et nous l'avons apprécié, lors du débat d'orientation budgétaire. Vous reconnaissez les difficultés liées à toutes les décisions qui interviennent et qui viennent de l'extérieur.

Je vous rappelle que depuis 2014, donc sur les quatre exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, nous avons perdu 1,5 M€ de dotation d'État.

Par ailleurs, comme Florent l'a indiqué et comme ce fut dit lors du dernier Conseil municipal, l'attribution de compensation de Clermont Communauté – qui a toujours été d'1,3 M€ depuis l'an 2000, elle était figée – est passée à 180 000 € cette année du fait du transfert de la communauté urbaine. Même si des dépenses partent, il y a quand même des éléments assez sérieux qui font qu'il est difficile de faire des prévisions. Donc, vous l'avez rappelé avec justesse, il y a des incertitudes.

Alors maintenant, vous prenez la stature, la posture de quelqu'un qui veut donner un petit peu des consignes, en quelque sorte, nous les prenons, nous n'avons pas le monopole de la vérité, nous n'avons pas le monopole de la justesse d'appréciation des choses et d'action, mais il n'empêche que je ne pourrais pas, en toute honnêteté, vous répondre sur le budget 2018 puisque, comme cela a été dit par Florent, y compris par vous, nous ne savons pas ce qui va se passer à partir du 7 mai 2017 ; un candidat annonce des coûts drastiques à hauteur de 7,5 M€ pour les collectivités territoriales (communes, départements, régions, comme vous l'avez rappelé), un autre annonce 10 milliards d'euros de coupe sur les collectivités territoriales, c'est-à-dire encore plus

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

que ce qui a été opéré pendant ce quinquennat, un autre candidat prévoit d'être plus nuancé sur le sort qu'il réservera aux collectivités territoriales, etc. Il est donc difficile d'y voir clair pour 2018, je ne vais pas lancer le débat des présidentielles ce soir, parce que certains d'entre vous me diront que c'est utopique, d'autres que c'est excessif, mais en toute honnêteté, en partant sur les bases qui sont celles d'aujourd'hui, il est vrai que ce sera difficile, oui.

Le miracle, il faudrait nous donner la recette, je ne sais pas comment nous ferons pour maintenir les services publics – et nous avons bien l'intention de les maintenir – avec des recettes moindres. Nous ferons ce que nous pourrons, en bon père de famille – il ne suffit pas de dire, à l'occasion, que les services, que les élus font le maximum et puis après, de nous titiller en disant : *« Vous pouvez faire mieux »*.

Nous pouvons certainement faire mieux, Florent l'a expliqué. Nous avons fait le maximum de recherches d'économies, il en reste peut-être d'autres à faire, mais arrivé à un moment, c'est comme pour le bon père de famille ou pour la ménagère, quand les fonds de tiroir sont vides, ils sont vides, et nous ne pourrons pas aller au-delà.

Ce jour, je ne suis pas en mesure de vous répondre sinon, je serais un prestidigitateur ou un voyant, je ne veux ni faire peur ni dire des choses que vous souhaiteriez entendre. Il y a trop d'incertitudes dans cette période – je crois que tout le monde est à même de le reconnaître – il y a quatre candidats à la présidentielle qui sont dans un mouchoir de poche, nous n'avions jamais vu cela depuis le début de la cinquième République ; ce sont des candidats tout à fait différents, qui ont des propositions différentes pour les collectivités, pour les familles, pour le social, etc. donc personne ne peut dire, à l'heure actuelle, quel est le devenir des collectivités.

J'espère que nous pourrons continuer et il nous faudra gérer cette collectivité de la meilleure des façons.

M. SALDO.- Cela commence à devenir une litanie, mais nous allons tout de même nous répéter : nous souhaiterions avoir des documents en amont lors de la commission Finance, tout en comprenant bien qu'ils peuvent évoluer à la marge. Cela nous permettrait d'avoir du recul pour les étudier, de vous faire nos observations plus tôt et peut-être des propositions plus concrètes comme vous nous le demandez à chaque fois.

Depuis le début du mandat et même avant, pour notre part, nous répétons que le montant de la dette nous inquiète, et d'année en année, nos inquiétudes se concrétisent ; nous l'avons d'ailleurs souligné lors du ROB.

Cette année, nous sommes même dans le flou, puisque lors de la présentation du budget en commission, vous n'aviez aucune certitude sur les dotations, la DGF ne devant être connue qu'en avril – et vous n'avez pas jugé utile de nous la communiquer. Il en est de même pour la dotation de solidarité urbaine.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, vous ne prévoyez pas d'augmenter les taxes locales, mais nous sommes tout à fait conscients que cet état de choses ne perdurera sans doute pas. Vous semblez avoir épuisé toutes vos sources d'économies – vous nous l'avez laissé entendre dans la présentation, tout à l'heure.

Concernant les projets, notamment les investissements, nous voudrions revenir sur l'ECP. Vous l'avez compris lors de nos précédentes interventions, nous ne sommes pas particulièrement favorables à sa réalisation, non pas parce que nous sommes contre une politique culturelle comme vous semblez nous en accuser, bien au contraire ! D'ailleurs, il y a bien des façons de promouvoir la culture et nous ne sommes pas persuadés qu'une salle de plus, d'une capacité équivalente à celle actuelle, va changer fondamentalement les choses. Cet ECP faisait partie de vos promesses de campagne, et nous comprenons que vous vouliez la tenir. Ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord, c'est sur les 500 000 €, et sans doute beaucoup plus, que la commune aura à mettre sur le projet, et de plus, vous ne nous avez pas convaincus en affirmant que les frais de fonctionnement seraient minimes.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

Nous aurions souhaité que les quelques deniers dégagés en investissement, notamment ces 500 000 €, soient affectés différemment ; ils auraient pu servir à des travaux d'économie d'énergie, par exemple. Nous vous rappelons que nous sommes disposés à travailler sur les fluides et les consommations de chaque bâtiment. Nous nous apercevons depuis trois ans qu'il y a des coûts d'économie, or nous ne voyons pas de gains réalisés sur la part « énergie ». Nous savons qu'il y a des bâtiments supplémentaires, mais il y a peut-être des pistes d'économies à trouver : pourquoi ne pas équiper les toits de nos bâtiments publics en photovoltaïque, par exemple, ce qui permettrait d'avoir des ressources, de faire travailler des entreprises locales et d'agir pour la transition énergétique. Certes, ce serait un investissement, mais nous pourrions le rentabiliser et pour une fois, nous ne laisserions pas que des dettes à nos successeurs. Ce n'est là qu'une idée, il pourrait y en avoir d'autres si nous avions véritablement l'occasion de travailler ensemble sur le fond.

Merci à vous.

M. GUITTON.- Je le redis : ce budget n'a pas été simple à monter, et les suivants le seront tout autant, parce qu'Aubière a toujours eu une particularité liée à ses recettes qui ne sont pas à la hauteur de ce qu'elle pourrait toucher.

Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais si nous comparons notre dotation globale de fonctionnement avec celles de Lempdes ou de Vichy, nous passons du simple au double, au triple, ou au quadruple même, parfois fois 10 pour Vichy. Nous devons être à 42 € par habitant quand Vichy est à plus de 400 €. Le premier point, c'est qu'il faudrait mettre de l'équité au niveau de cette dotation globale de fonctionnement puisque cela nous prive de recettes potentielles.

Quand vous dites, concernant la communauté urbaine, qu'il n'y a pas de lien de cause à effet avec des pertes en dépenses ou des recettes en moins, je m'inscris en faux par rapport à cela. Pourquoi ?

Parce que premièrement, une partie de la taxe de séjour, de façon à pouvoir payer les dépenses relatives à l'espace naturel sensible, a été « dealée » – excusez-moi l'expression – avec Clermont Auvergne Métropole à raison de 50 000 € alors même que nous touchons plus de 90 000 €, soit moins 40 000 €.

Parce que deuxièmement, pour la taxe d'aménagement, dans un futur proche, nous ne toucherons plus que 70 ou 80 % au lieu de 100 % de 225 000 €.

Parce que troisièmement, nous avons la fierté d'être passés au-dessus de la barre des 10 000 habitants (10 024 habitants) et nous aurions pu toucher les amendes de police à hauteur de 70 000 €, or c'est la communauté urbaine qui va les toucher.

Faites le calcul, nous sommes déjà à 150 000 € en moins, en raison du passage à la communauté urbaine. Je ne suis pas en train de dire que je regrette ce passage en communauté urbaine, mais c'est un fait, les chiffres sont là. Nous avons une perte sèche d'environ 150 000 €. C'est ainsi.

Quand vous dites, ensuite, que nous n'avons pas pris en compte l'effet ciseaux, je le prends pour un petit pic contre moi, mais ce n'est pas grave, j'ai l'habitude. Nous l'avons pris en compte ; l'effet ciseaux, c'est le fait que nous ayons plus de dépenses par rapport aux recettes, nous en sommes conscients, sinon nous ne pourrions voter un budget en déséquilibre, Monsieur CASILDAS ; nous avons donc pleinement conscience de cet effet ciseaux, en revanche nous le subissons. Nous le subissons parce que la DGF a encore baissé, nous avons eu les chiffres dernièrement – vous êtes bien placé pour le savoir puisque nous avons communiqué les chiffres par texto : - 130 000 € encore une fois en 2017 alors que nous attendions - 90 000 €. Nous nous attendions à avoir une DGF divisée par deux : 180 000/2 = 90 000, or ce n'est pas le cas, au final, nous aurons - 130 000 €.

En revanche, nous avions budgété la DSU à hauteur de 90 000 € pour être prudents – comme la dotation de solidarité rurale – mais nous allons toucher 140 000 €.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

Si je vous parle de ces deux dotations, DGF et DSU, ce n'est pas anodin, parce que nous avions budgété :

☞ l'une à - 90 000 € et au final nous avons - 130 000 €,

☞ l'autre à 90 000 € et nous touchons 140 000 €,

ce qui nous fait un total positif de 10 000 €. Donc globalement, nous n'aurons quasiment pas plus de recettes. C'est un fait, c'est ainsi !

Quand nous avons reçu les chiffres mercredi ou jeudi dernier, nous ne nous attendions pas à cela. Nous avons interrogé le service des Finances de la Préfecture sur la DFG – je me tourne vers Yann (GUILLEVIC) – il est incapable de nous répondre sur les - 130 000 € alors même que nous nous attendions à - 90 000 €, parce que le delta, c'est aussi + 40 000 € de recettes manquantes, ce qui n'est pas anodin sur un budget contraint comme celui-ci et pour ceux qui vont suivre en 2018, 2019 et 2020.

Donc, non, nous ne discuterons pas aujourd'hui d'une prospective 2018, 2019 et 2020 parce que ce n'est pas le lieu – même si, pourquoi pas – et surtout parce que nous en sommes, aujourd'hui, au budget 2017.

Oui, je maintiens ce que j'ai dit en commission Finance – je ne vais pas extraire des phrases comme vous l'avez fait : *« Nous n'y arriverons pas. »* : tout dépend du contexte dans lequel je l'ai dit – mais oui, nous n'y arriverons pas si nous continuons sur une dynamique de baisse des dotations, de pertes sèches de CU, d'augmentation *in fine* de nos dépenses de fonctionnement même si les services et les élus font des efforts pour regarder ligne par ligne où nous pouvons faire des économies :

☞ vous avez pu voir en 2016, - 5 % sur le 011, soit 100 000 € de dépenses en moins – c'est un des seuls chapitres que nous pouvons diminuer ;

☞ cette année, concernant les fournitures administratives et particulièrement la location d'un certain garage à côté de la mairie qui nous coûte 650 €/mois, nous allons essayer de voir ce qu'il est possible de faire ;

☞ pour les fontaines à eau des services de la Mairie, nous avons décidé de ne plus avoir recours à un prestataire, mais d'opter pour des fontaines faites en régie municipale, directement reliées à notre réseau d'arrivée d'eau ;

☞ nous avons choisi de diminuer les pots et buffets ; c'est une volonté que nous avons depuis des années et des années, nous diminuons les pots en quantité, mais aussi en qualité. J'ai entendu, dans diverses manifestations, des personnes dire : *« Il n'y a pas assez. »* ou *« C'était mieux avant. »* C'était peut-être mieux avant, mais c'était aussi plus cher, et nous ne pouvons plus nous permettre aujourd'hui, d'augmenter cette ligne « frais de réceptions ».

Les économies sont faites, elles sont là et elles seront toujours présentes dans notre esprit parce qu'un euro de rentré dans les caisses de la mairie, c'est un euro dépensé, mais dépensé d'une manière sérieuse, pour nous comme pour vous.

Quand vous parlez du ratio concernant le chapitre 012 (charges de personnel), effectivement, nous avons décidé collectivement, à la majorité, de municipaliser le service des accueils de loisirs. Nous faisons un travail conséquent, au quotidien, avec le service de 2AL de façon à ce que cette municipalisation se passe, en termes de transition, de la meilleure façon possible ; nous allons y arriver, j'en suis sûr, nous n'avons pas le choix. Oui, nos dépenses passent de 52,7 % à 55,6 % sur le chapitre 012 parce que la mairie va rémunérer ces salariés, mais auparavant, Monsieur CASILDAS, nous avions 524 500 € de subvention sur le chapitre 65 qui étaient alloués à l'association qui elle-même payait ses salariés.

Au global, en prévisionnel 2017 pour cette municipalisation de 2AL, nous avons :

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

☞ chapitre 65 : 308 000 €, alors que nous avions précédemment 524 500 €,

☞ charges de personnel : 246 000 € pour septembre, octobre, novembre et décembre,

☞ frais d'alimentation, de fournitures administratives, etc. : 24 000 €,

ce qui nous fait, certes, un montant prévisionnel total sur l'année 2017 de 570 000 €, mais ne fallait-il pas, sur les précédents exercices, ajouter aux 524 000 €, les avantages en nature, le service de restauration, le service de ménage, etc. ?

Donc au global, notre souhait est de conserver les mêmes services sur l'ensemble de la commune – si nous nous focalisons sur 2AL, ce sont : les mêmes services aux parents et à leurs 600 enfants qui gravitent dans nos écoles, et plus particulièrement au centre de loisirs – c'était un engagement de notre part de conserver l'existant, nous le conserverons, mais en revanche, en réorganisant les choses. Cyril TRIBOUT et chrystelle MONTEL AMBERT avec lesquelles nous travaillons sont conscientes de cela, c'est notre volonté, notre grille de lecture, et encore une fois, nous allons y arriver.

Prenez ratio par ratio, il n'y a aucun souci, mais considérez que quand on réduit certaines dépenses de fonctionnement, mécaniquement on augmente certaines autres dépenses ; nous avons en effet augmenté le compte 012 parce que nous avons diminué le compte 65. Donc, votre démonstration est là vôtre, je ne la cautionne pas, et en tout cas, je ne la comprends pas.

Vous dites aussi que rien n'est fait pas rapport à une vision future, etc. Je ne suis pas d'accord avec vous, parce que nous avons eu l'honnêteté, groupe majoritaire, d'avoir ce début de vision 2018, 2019 et 2020 en termes de prospective, et je le redis ici, il va falloir faire des choix tant en dépenses qu'en recettes. Aujourd'hui, je n'ai pas la solution, je n'ai pas de baguette magique pour savoir ce qui va être fait, mais sachez que notre souhait est de partager tout cela avant le vote du budget 2018 ; c'est votre volonté et la nôtre, donc nous le ferons de façon à entendre vos avis et à trancher.

Pour terminer, je tiens à vous faire part d'une réponse que j'ai apportée à une question que j'ai eue en commission – dommage que Claude AIGUESPARSES ne soit pas là : effectivement, en 2015, nous avons augmenté les impôts de 7 %. Nous nous sommes amusés à regarder quel aurait été l'effet lié à la baisse de DGF, sans l'augmentation des impôts.

Si nous n'avions pas augmenté les impôts de 7 % en 2015, en prenant en compte l'évolution des bases, nous aurions eu un gain de 780 000 € ; avec l'augmentation des impôts en 2015, plus l'évolution des bases, nous avons eu un gain d'environ 1,7 M€, c'est-à-dire 238 000 € de plus que la baisse de la DGF.

En revanche, si nous n'avions pas augmenté les impôts de 7 %, nous aurions eu un résultat en déficit d'environ 900 000 €, donc comment les aurions-nous financés ? Ce n'est ni de votre fait, ni du nôtre, ni de n'importe qui, mais quand nous recevons les notifications de la Préfecture sur les baisses de la DGF, nous sommes bien obligés de les inscrire dans le budget. Voilà, malheureusement, ici, c'est pareil : pour équilibrer notre budget, pour avoir une vision d'avenir, il faut que nous nous projetions, et en 2014, nous nous étions projetés sur une augmentation des impôts de 7 % en 2015, effectivement.

Et il se peut qu'en 2018, 2019 et 2020, nous soyons obligés, contraints, forcés, de devoir avoir recours à une hausse des impositions ; c'est en cours de réflexion. Cela dit, nous ne le ferons pas si nous ne nous attaquons d'une manière drastique à nos dépenses de fonctionnement – je le répète, c'est ce que nous faisons depuis trois ans – mais à un moment donné, quand on a plus un poil sur le caillou, il est compliqué d'aller plus loin.

M. MANIEL.- Bonsoir à tous.

Didier, pour rebondir sur ce que tu disais par rapport aux économies d'énergie, qui font complètement partie de mes délégations sur ce mandat, tu sais aussi bien que moi que nous avons adhéré à l'ADUHME pendant cinq ans, pour un coût de 8 000 €/an. Quand je suis arrivé,

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

cela faisait deux ans que l'ADUHME avait travaillé pour nous, j'ai regardé le travail que cet organisme avait réalisé et j'ai constaté qu'il avait fait le tour de tous les bâtiments municipaux, de tout notre patrimoine, et avait réalisé un travail très minutieux et très poussé. Depuis ces trois dernières années, nous avons suivi les préconisations de l'ADUHME et à ce jour, il nous reste à changer une vieille chaudière dans nos bâtiments communaux. Et après, quoi faire de plus ?

Comme l'a dit Florent (GUITTON), tout à l'heure, aller gratter pour aller gratter... La seule chose, malheureusement aujourd'hui puisque le marché de l'énergie (électricité ou gaz) est ouvert, c'est d'adhérer à un groupement d'achat – nous en parlerons tout à l'heure – pour essayer de trouver la fourniture, l'énergie la moins chère possible sur le marché, je ne vois pas d'autres possibilités. Quand je rentre dans la mairie et que j'ai l'impression qu'il y fait un peu chaud, je vais voir les thermostats ; quand je vais au COSEC et que je remarque, à la lecture des dernières factures, que nous avons + 700 € de dépassement de puissance souscrite – tu connais bien cela, tu as travaillé dans ce milieu durant quelques années, me semble-t-il – ma première réaction, c'est d'aller voir ce qui s'est passé.

Nous essayons d'optimiser partout où nous pouvons le faire, en permanence, mais je me répète, comme le disait Florent, quand on ne peut plus, on ne peut plus.

Tu as parlé de panneaux photovoltaïques : je ne sais pas si tu es au courant des derniers prix – effectivement, quand tu travaillais, l'amortissement de l'investissement sur les panneaux photovoltaïques pouvait se faire dans les cinq ou six ans, mais aujourd'hui, vu le tarif de rachat par Enedis, c'est entre 10 et 15 ans – mais je doute de la rentabilité du photovoltaïque, je me demande si cela vaut le coup d'investir, vu le retour sur investissement.

Pour terminer, tu parlais, dans ce cadre, de faire travailler les entreprises françaises. Il me semble qu'en France, il n'y a plus beaucoup de sociétés qui fabriquent des panneaux photovoltaïques, la grande majorité des panneaux actuellement installés sont faits en Chine.

Voilà ce que je voulais dire.

M. SALDO.- Je souhaite répondre.

Quand nous voyons la courbe des coûts d'énergie, et ce, depuis 2014, nous remarquons une augmentation, il y a des bâtiments en plus, je veux bien l'entendre, mais :

☞ nous avons fait des investissements sur les économies d'énergie qui ne se voient pas sur ces consommations,

☞ quand nous voyons l'isolation extérieure du GIDON qui a été faite sur la moitié du bâtiment, nous nous disons que nous avons investi pour rien ! Est-ce vrai ou faux ? Quand on fait une isolation de bâtiment, il faut la faire en entier, y compris le plafond ; à moitié, comme là, cela ne sert absolument à rien !

☞ Nous connaissons tous des personnes qui savent très bien que dans les salles (GIDON ou COSEC), il y fait trop chaud parce qu'il n'y a pas de gestion de l'énergie,

donc, mes remarques portaient plus sur cela, et je me disais, à mon petit niveau, que nous pourrions regarder de ce côté pour une éventuelle piste d'économies.

Je vais donner la parole à Nicole (LOZANO) sur les panneaux photovoltaïques.

M. MANIEL.- Avant, juste une précision. Nous venons de dire qu'il faut essayer d'acheter l'énergie au moindre coût, par le biais d'un groupement d'achats – le gaz, d'ailleurs, nous l'avons gardé en régie, c'est nous qui l'achetons – mais il y a une chose à prendre en compte : sur une facture figurent deux parts, la part énergie (kilowattheure) et la part puissance (acheminement, transport de l'énergie), mais cette seconde partie – Didier, je ne sais pas si tu es au courant, mais cela a beaucoup augmenté – pour le particulier comme pour les entreprises ou les communes, représente 50 % de la facture contre 20 %, il y a six ans. Cela veut dire que quoi que nous

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

fassions, cette partie coûte de plus en plus cher, et augmente de 5, 6, 10 % par an et ce, depuis plusieurs années, maintenant.

Mme LOZANO.- Juste deux précisions concernant les panneaux photovoltaïques :

❶ il ne faut pas voir que le retour sur investissement, mais aussi le côté lié à la transition énergétique. En effet, nous devons tous réfléchir à l'avenir, à ce que nous allons laisser aux générations futures. C'est un domaine sur lequel nous n'avons pas beaucoup avancé au niveau de la commune ;

❷ Même s'ils sont majoritairement fabriqués en Chine – des cellules sont aussi fabriquées en Allemagne – n'oubliez pas que les installateurs sont locaux, tout comme les sociétés qui en assurent l'entretien.

M. LE MAIRE.- Merci.

Mme BELLEROSE.- Je voulais revenir sur l'ECP parce que ce petit discours commence à me fatiguer un peu ! Toujours mettre en avant que l'ECP va coûter cher, que ce sera difficile, etc. non !

Je répète qu'il n'y aura pas de création de poste, il s'agira d'un déplacement des bureaux et d'une salle qui accueillera des activités.

Je répète aussi que la commune conserve l'entière responsabilité de sa saison culturelle et que les ECP des 21 communes vont être des liens directs pour les événements importants qui se dérouleront avec la communauté urbaine.

Nous avons travaillé durant 54 séances pour essayer de mettre sur pied des projets en lien avec la lecture, la musique, le patrimoine, les musées, etc. Il faut bien faire quelque chose !

Ce sera un lieu, un lien très important, pour que tout ne se passe pas justement sur Clermont-Ferrand, comme actuellement. Les communes pourront ainsi accueillir les activités proposées par la communauté urbaine, ce qui permettra de créer des liens culturels importants.

En commission à Clermont Communauté, nous entendons toujours le même discours : la culture, à quoi sert-elle, c'est trop cher, etc. C'est très difficile, c'est presque indécrottable pour certaines personnes de vouloir expliquer que l'on pourrait se passer de culture parce que cela coûte cher.

Je pense, quant à moi, qu'il vaut mieux se passer de pain que de culture !

M. LE MAIRE.- Merci, Martine.

Concernant l'ECP, je vais compléter puisqu'Éric CROUZET a dû nous partir, il avait un impératif.

Je rappelle qu'un ECP (Équipement Communautaire de Proximité) – il y a eu cette décision en 2004 à l'époque où Serge GODARD était Président de Clermont Communauté d'implanter un ECP dans les 21 communes de l'agglomération, d'ailleurs à ce jour, seules Durtol et Aubière n'ont pas érigé leur ECP – ce n'est pas qu'une salle de spectacle, mais une salle où il y aura des pratiques culturelles diverses, qui favorisera, comme vous l'a dit Martine (BELLEROSE), le travail entre toutes les communes de l'agglomération.

Je vous précise que ce n'est pas un engagement de campagne, comme vous l'avez dit, cela est tombé au cours du mandat de 2001 à 2008, en 2004 précisément. Nous n'allons pas tenir rigueur à Hubert TARRÉRIAS de n'avoir pas réalisé cet ECP, d'ailleurs nous-mêmes ne l'avons pas réalisé parce qu'entre 2008 et 2014, il a fallu travailler sur d'autres projets, etc. Mais maintenant, c'est une obligation, un engagement de la CAM (Clermont Auvergne Métropole) et nous allons le réaliser. Nous recevrons 1,8 M€ de subvention de l'agglomération sur un budget d'environ 2,350 M€, donc cela coûtera 500 000 € à la commune. Ce n'est donc pas qu'une salle de

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

spectacle, mais vous avez le droit de penser que ce n'est pas forcément utile et que nous pourrions faire autre chose avec cet argent.

M. CASILDAS.- Je vais rebondir sur l'ECP : mon inquiétude personnelle, ce n'est pas le coût d'investissement, mais le coût de fonctionnement.

Martine, je ne veux pas prendre la défense de Didier, mais un peu quand même : il n'a jamais dit que la culture coûtait trop cher ! D'autant plus que pour l'instant, nous ne savons pas combien va coûter cet ECP !

Aujourd'hui, j'aimerais bien connaître l'estimation du coût de fonctionnement de cet ECP. Nous avons posé la question plusieurs fois, mais nous attendons toujours la réponse.

M. GUITTON.- Les chiffres que je vais vous donner sont à prendre avec précaution :

☞ la salle partagée qui est mise en location aux particuliers aubiérois représente un coût d'environ 8 000 € pour les fluides, entretien, etc. – je dis bien environ, je répète que les chiffres sont à prendre avec précaution – qui sont intégralement remboursés, voire même plus, par les sommes encaissées au titre de sa location.

☞ Si nous faisons un ratio, une cote mal taillée, par rapport à l'ECP au niveau de la surface, nous pourrions atteindre – je dis bien : « nous pourrions » – entre 20 000 à 30 000 € de fonctionnement à l'année. Là, je parle des fluides, de l'entretien (femmes de ménage...), mais encore une fois, comme l'a dit Martine (BELLEROSE), pas de charges de personnel en plus ou autres. Ce sont des prévisions, elles peuvent être revues à la hausse comme à la baisse, mais nous nous sommes basés sur la salle partagée pour faire cette estimation.

Je le répète : attention aux chiffres que je viens de présenter !

M. CASILDAS.- Oui parce que là honnêtement, soit nous sommes meilleurs que tout le monde, soit... En général, sur un équipement, le coût d'exploitation est à 10 %, là, nous en sommes loin.

M. GUITTON.- Oui, mais dans le coût d'exploitation, Sylvain, avec tout le respect que je peux avoir pour toi, bien évidemment, il y a les fluides, l'assurance, l'entretien, et bien souvent le coût d'un régisseur, etc., or ce n'est pas le cas, ici.

M. CASILDAS.- Non, non, nous parlons là, du coût de fonctionnement, pas des emplois chargés ; nous parlons là, du coût d'exploitation du bâtiment.

Nous savons très bien qu'une salle de ce type, avec une programmation riche et variée, nécessite : du chauffage, des assurances, du nettoyage, etc., mais aussi, pour avoir une programmation culturelle de qualité, des équipements en son, en lumière, à renouveler régulièrement. Pour un spectacle, l'un voudra des ampoules bleues, l'autre, des ampoules rouges, etc. Voilà ce qu'est le coût de fonctionnement, et à mon avis, il sera largement au-dessus de 30 000 €. Je ne sais pas où l'on en est au niveau du programme, mais le programmiste doit être capable d'estimer ce coût de fonctionnement futur. Il serait donc bien d'avoir cette réponse.

Sur le reste, merci de nous avoir fourni les chiffres sur les rentrées fiscales par rapport à l'augmentation des impôts. Nous avons effectivement un petit surplus par rapport aux baisses de dotation. Comme l'avait dit Claude (AIGUESPARSES) en commission, nous étions prêts à entendre que cette augmentation d'impôts serve à compenser la baisse de dotation même si elle avait un peu d'avance, mais l'éventuelle augmentation d'impôts, à quoi servirait-elle à payer ?

Quand je mets en avant des ratios sur le 012, ce n'est pas moi qui le décrète, c'est un ratio communément admis par les personnes qui s'occupent des finances publiques. Je ne vais pas le prendre à témoin parce que je n'aime pas mêler les agents à nos débats, mais Yann (GUILLEVIC) pourrait confirmer que le chiffre qui sert de limite sur le 012, c'est 53 %, comme sur le désendettement, c'est 10 ans. Nous sommes au-dessus, donc nous considérons que ce n'est pas

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

bien. Ce n'est pas moi qui le décrète encore une fois, c'est admis par les personnes qui gèrent les finances publiques.

J'entends l'argument et je partage ce qui est dit sur la baisse de dotation, mais qu'est-ce qui a été fait depuis 2014 pour limiter notre fonctionnement ?

Quand on municipalise, on sait très bien que cela va augmenter nos coûts de fonctionnement ! C'est mécanique, il n'est pas nécessaire d'être un grand spécialiste des finances pour comprendre que, quand on intègre une activité en régie, cela va coûter. Nous vous avons souvent dit : *« Attention à la municipalisation »*.

Nous étions contre l'intégration de 2AL, nous aurions pu avoir une autre option avec la DSP qui aurait sans doute coûté moins cher. J'entends l'argument sur les recettes qui vont être perçues directement par la commune à la place de 2AL, mais nous savons très bien qu'actuellement, les recettes n'augmentent pas et que les subventions ne sont pas réévaluées tous les ans, alors qu'il y a un effet mécanique sur le 012. Tout ce que nous souhaitons aux employés de la commune, c'est d'avoir de l'avancement, des augmentations de salaire, des augmentations du point d'indice, des régimes comme le PDCR qui leur permettront d'avoir des retraites plus favorables, etc. De cela, nous pouvons nous en féliciter, nous sommes tous des êtres humains, mais nous savons très bien qu'en termes de finances publiques, nous avons une augmentation mécanique de notre fonctionnement que nous ne pouvons pas gérer, donc il faudrait l'anticiper, il aurait fallu l'anticiper.

À mon sens, prendre une décision de municipalisation dans un contexte de baisse drastique des dotations, ce n'est pas une bonne décision. Tout un tas de communes sont impactées de la même façon qu'Aubière – certaines le sont plus, d'autres moins – mais elles n'augmentent pas les impôts, c'est un fait ; aussi, comment font-elles ?

M. LE MAIRE.- Vous semblez regretter, cher collègue, que nous ayons municipalisé certains contrats de travail de salariés qui travaillaient pour le compte de la mairie.

Quand nous sommes arrivés aux affaires en 2008 ou 2009, nous avons décidé la municipalisation des contrats des personnes qui étaient à l'entretien des cantines. Il se trouvait que deux personnes y travaillaient depuis 20 ans pour le compte d'une société privée (Scolarest, Api, ou je ne sais quoi) et que tous les deux ans, elles étaient dans la plus grande précarité puisqu'elles changeaient d'employeur ; elles conservaient leur contrat, mais changeaient d'employeur, et comme elles n'étaient pas à temps plein, elles étaient payées à 1 000 €/mois, à peine – je viens de vous parler des deux personnes qui étaient là depuis 20 ans, mais les autres changeaient régulièrement. Nous avons donc décidé cette municipalisation dans l'intérêt des salariés, et je peux vous dire que nous ne le regrettons pas !

Il faut aussi penser à ceux qui vivent dans la précarité. Les municipalités ou les collectivités qui choisissent de ne faire que des contrats externalisés n'y pensent pas. Là, les salariées gagnent un peu plus, donc nous coûtent un peu plus cher, elles bénéficient du GVT (glissement vieillissement technicité), du Comité des œuvres sociales, des chèques déjeuners, etc. Eh bien, même si cela coûte un peu, nous en sommes fiers.

Nous sommes à 53 %, et Florent (GUITTON) nous a expliqué pourquoi : ce que nous payions au compte 65, nous le payons au 012. Des communes comme Chevalières sont à 64 ou 65 % pour le compte 012, par rapport au fonctionnement général.

C'est notre choix, nous l'assumons, et ne comptez pas sur nous pour que nous changions notre fusil d'épaule !

Nous faisons ce choix par respect pour les salariées ! Nous en avons marre de ce pays où il y a neuf millions de pauvres et où les personnes qui sont au SMIC gagnent 100 € de plus que les personnes qui sont sous le seuil de pauvreté, donc si nous pouvons contribuer à faire des heureux parmi nos salariés, nous assumons et nous n'avons aucun regret, cher collègue !

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

M. GUITTON.- Sylvain, il faut savoir que la subvention allouée à l'association 2AL a toujours été en augmentation et ce depuis des années, notamment parce que nous n'avons pas su dire non à certaines choses.

Ce plus, c'est un fait et tant mieux pour eux, les animateurs et l'équipe de Direction sont sur la grille de la convention de l'animation socioculturelle qui, elle-même aussi, évolue d'année en année en termes de salaire et de rémunération, ce qui était supporté par la subvention municipale. Ce que nous aurions pu conserver en termes associatifs, par le biais d'une subvention qui aurait dû être de toute façon, augmentée, nous avons fait le choix de l'avoir en mettant les mains dans le cambouis pour avoir ces services de la manière la plus cohérente possible et surtout de conserver la même vision et le même champ d'action. Nous aurions pu faire des économies, oui, en supprimant certaines choses, certains services – j'ai plusieurs exemples qui auraient pu nous permettre d'économiser 30 000 €, 40 000 €, 100 000 € – mais en revanche, nous aurions eu une levée de bouclier de tous les parents d'élèves. Ils auraient eu potentiellement raison, parce que leur volonté, partagée par la Majorité – par vous aussi, j'en suis persuadé, vous qui allez d'ailleurs bientôt utiliser les services – c'est de conserver l'existant. Mais encore une fois, quand on conserve un existant, on peut très bien le modifier à la marge, et c'est notre souhait aujourd'hui, notre volonté, et c'est ce sur quoi nous nous employons avec l'association 2 AL.

Donc, arrêtez avec votre ratio de 012, s'il vous plaît. Comme l'a dit Christian (SINSARD), c'est un honneur, aujourd'hui, d'avoir une gestion communale comme la nôtre, même si nous devons faire des efforts. C'est un choix politique, un choix budgétaire que nous assumons. Nous pouvons faire des coupes drastiques pour enlever cet effet ciseaux, mais encore une fois, je vous repose la question, comme à mon habitude et comme à votre habitude, vous ne répondez pas : quels sont aujourd'hui les services que vous ne voulez plus voir à Aubière de façon à réduire les dépenses de fonctionnement ? Bien évidemment, vous allez me dire : « Aucun ». À ce moment-là, il faut trouver des recettes !

Avant de procéder au vote, pour conclure avec la construction du budget 2018 :

☞ j'ai bien entendu que le fait d'inviter tous les élus à la commission Finance ne suffit pas – je peux le comprendre,

☞ en revanche, vous envoyer certains éléments en amont, c'est un peu compliqué parce que la commission Finance a aussi vocation à pouvoir discuter, certes sur un temps restreint – sachez qu'en commission, je peux rester jusqu'à 21 h pour discuter, amender, enrichir le débat. Je veux donc bien que nous fassions une commission Finance, voire même une réunion du Conseil municipal à huis clos pour la construction du budget 2018 – Christian (SINSARD) a répondu favorablement à cela – pour que vous soyez au courant des choix budgétaires qui seront les nôtres collectivement, partagés ou non, avec chiffres à l'appui sur ce que nous pouvons faire, ce que nous ne pouvons pas faire, ce que nous ne voulons plus faire, en vous donnant les curseurs sur lesquels nous pouvons jouer – et vous verrez qu'ils ne sont pas nombreux.

Voilà, nous nous engageons donc ce jour à construire le budget 2018 avec vous, à partir de la rentrée 2017, c'est-à-dire en septembre, octobre, novembre et décembre, comme nous avons toujours essayé de le faire au maximum. Je pense plutôt être ouvert en commission de façon à pouvoir répondre à l'ensemble de vos questions, mais je peux également le faire par mail ou par téléphone.

J'en ai terminé, nous pouvons passer au vote.

M. CASILDAS.- Je suis tout à fait prêt à travailler, je l'ai toujours dit. Il ne me semble pas avoir dit que je voulais supprimer des services, mais toujours qu'il fallait les gérer différemment. C'est une différence d'appréciation.

M. LE MAIRE.- Comment ? En externalisant un certain nombre de choses ?

M. CASILDAS.- Oui, par exemple.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

Monsieur le Maire, j'entends bien, je ne pense pas que vos choix sont dénués de bons sentiments, mais je vous dis que nous ne pouvons pas prendre les mêmes décisions en 2008 qu'en 2014, les contextes sont complètement différents, et je pense que vous en êtes d'accord.

M. LE MAIRE.- Faire une DSP (délégation de service public) pour les loisirs, par exemple, ne serait pas moins cher, selon moi.

M. CASILDAS.- On en fait des DSP, à Aubière, donc par principe, vous n'y êtes pas opposé !

Je reviens vraiment sur ce qu'a dit Didier SALDO, effectivement, nous pourrions avoir certains documents, nous les avons réclamés à de nombreuses reprises.

M. GUITTON.- Lesquels, Monsieur CASILDAS ? Dites-le nous !

M. CASILDAS.- Quand nous avons eu le débat sur 2AL, Christine MONTAGNON, dans son intervention, nous a dit : « Pour vous associer, s'il faut, si vous voulez les grands livres de la comptabilité, nous vous les donnerons ». Nous ne demandons que cela ! La comptabilité analytique, c'est un document de travail, c'est la base de la réflexion !

M. GUITTON.- Et les documents du conseil municipal sur la M14, vous n'avez pas réussi à les avoir, c'est bien cela ? J'essaie de te répondre…

M. CASILDAS.- Je vais te sortir une ligne de la M14, je vais te demander ce qu'il y a dedans, tu vas te retourner derrière parce que tu ne sais pas, donc ne nous prends pas pour des débiles !

M. GUITTON.- Je te laisse finir, mais en revanche, avec le respect…

Mme FOURTIN.- Vous parlez autrement à vos collègues !

M. CASILDAS.- Madame FOURTIN, la police du Conseil, c'est M. LE MAIRE !

M. LE MAIRE.- On se calme ! Il fait chaud, il est un peu tard, nous avons discuté sereinement jusque-là, donc soyez sympathiques, et continuons.

Florent, termine et fais voter le budget.

M. GUITTON.- Sans prendre ni les uns ni les autres pour des débiles, ce n'est pas du tout mon rôle, mon souhait ou ma volonté, sachez que quand on a une M14 depuis des années dans les documents du Conseil municipal, cela fait peur, à moi le premier. Quand je l'ai vue en 2008, cela m'a fait peur. Nous pouvons donc améliorer la compréhension de cette M14 avec les documents qui vous sont joints à savoir : l'analyse du BP et l'analyse que les services font sur les comptes administratifs. Nous le faisons pour vous alléger cette lourdeur de chiffres, mais nous n'y sommes pas obligés, c'est du temps que les services et moi-même prenons pour que les 29 élus puissent comprendre là où nous allons et là où nous voulons aller.

J'ai bien entendu votre demande, et je vais voir s'il est possible de vous transmettre les chiffres que vous souhaitez, au moins d'en discuter. Sachez cependant que vous les avez dans les différents documents que nous vous donnons à l'occasion des divers Conseils. Encore une fois, sachez que je reste à disposition pour répondre à vos questions.

Nous pouvons passer au vote du budget primitif.

- Qui s'abstient ? *(6 voix)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 25 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

DEL26042017 : Fixation des taux des trois taxes directes locales

Rapporteur : M. Michel CHAZOULE

(Présentation de la délibération)

M. CHAZOULE.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(6 voix)*

La délibération n° 26 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

DEL27042017 : Attribution du Legs Théringaud 2017

(Délibération retirée)

DEL28042017 : Répartition des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2017

Rapporteur : M. Michel CHAZOULE

(Présentation de la délibération)

M. CHAZOULE.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL29042017 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement et à l'Amicale Laïque d'Aubière

Rapporteur : Mme Martine BELLEROSE

(Présentation de la délibération)

Mme BELLEROSE.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL30042017 : Attribution et versement d'une subvention annuelle spécifique à l'Association pour la Sauvegarde des Caves d'Aubière (ASCA)

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

(Présentation de la délibération)

Mme MONTAGNON.- Avez-vous des questions ?

Mme LOZANO.- Je tiens tout d'abord à dire que le fait que la vigne soit passée au « zéro phyto » va tout à fait dans le sens de ce que nous défendons depuis longtemps.

Ensuite, pouvez-vous nous dire si le parking du musée fait partie du musée et est passé à Clermont Communauté ou s'il reste à la mairie ?

M. LE MAIRE.- Il est passé à Clermont Communauté.

M. CASILDAS.- L'an dernier, nous avions fait remarquer, par rapport à la convention, que l'adresse du vice-président Thierry DRAVERS n'était pas exacte, elle devait être corrigée et ce n'a pas été fait.

Mme MONTAGNON.- C'est l'ancienne convention, sur la nouvelle, c'est modifié normalement. Si ce n'est pas le cas, nous le ferons.

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL32042017 : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention d'objectifs et de financements 2017-2020 avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel des services municipaux de la Ville d'Aubière

Rapporteur : Mme Nicole LOZANO

(Présentation de la délibération)

Mme LOZANO.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. CASILDAS.- C'est une très bonne subvention, comme toutes les subventions, d'autant que la plupart des élus participent aux activités du COS et que celles-ci sont de bonne qualité.

Cela dit, quel est l'intérêt de verser une subvention au COS et d'adhérer au CNAS ? Les activités sont les mêmes, non ?

Mme LOZANO.- Non, le CNAS offre d'autres prestations.

Nous passons au vote.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité

DEL31042017 : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes.

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Avez-vous des questions ?

M. CASILDAS.- Montserrat FORTÉ n'est pas là, c'est dommage parce que j'aurais aimé une précision sur la phrase suivante même si nous en avons un peu parlé en commission : *« En fonction des difficultés rencontrées lors des fêtes actuelles – manque de candidats pour la Rosière, peu d'exposants pour le marché de Noël – en concertation avec la municipalité, le Comité des Fêtes se réserve le droit de remplacer une fête existante par une nouvelle fête ».* Florent (GUITTON) avait évoqué le fait qu'éventuellement, cette année, la Rosière était plus ou moins…

M. LE MAIRE.- Je confirme que la Fête de la Rosière n'aura pas lieu cette année.

Je pense que le problème, c'est que cette Fête de la Rosière qui avait lieu au moment des Rameaux se faisait trop tôt dans la saison, il faisait toujours mauvais, les petites Rosières et les dauphines avaient très froid, il y avait peu de monde dans les rues…

Je crois savoir que le Comité des Fêtes est en train de renouveler son équipe. J'en profite pour rendre hommage et remercier tous ceux qui se sont investis jusque-là, et souhaiter bon courage à tous ceux qui repartent avec Liliane et d'autres personnes. Ils ont du courage et essaieront de faire autre chose.

À cause du temps, cette fête patronale a été annulée cette année, et les commerçants n'ont pas voulu venir, parce que sans Rosière, effectivement, la fête est vide !

M. CASILDAS.- Effectivement, nous donnons une subvention et le comité des fêtes est souverain dans ce qu'il en fait. S'agissant de la Rosière, on en pense ce que l'on en veut, on peut avoir des opinions divergentes à ce sujet – à titre personnel, j'y suis attaché – mais c'est juste que cette année, c'était le soixantième anniversaire, il y avait un côté symbolique…

M. LE MAIRE.- Nous ferons cet anniversaire, l'année prochaine, c'est prévu, il me semble même que c'est dans les cartons de la nouvelle équipe, rien n'est perdu. Il est arrivé une fois dans l'histoire que cette fête soit annulée, il me semble.

C'est le soixantième anniversaire puisque la première Rosière date de 1957. Marguerite THERINGAUD est décédée en 1956, donc la première Rosière a été élue en 1957.

M. CASILDAS.- Considérons que cette année est une année blanche.

M. LE MAIRE.- Voilà !

M. GUITTON.- Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

DEL33042017 : Approbation de la convention d'utilisation des fonds communaux alloués à l'Association Aubière Musique (2 h)

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

(Présentation de la délibération)

Mme MONTAGNON.- Avez-vous des questions ?

M. CASILDAS.- Pour rebondir sur ce que nous avons déjà pu évoquer sur 2AL et par rapport à l'ECP, nous savons très bien que le mode de gestion associatif pour ce type d'activité est lourd. Justement, dans le cadre de l'ECP – nous en avons parlé avec Martine (BELLEROSE) en commission – ne pourrions-nous pas lancer, au niveau de la communauté urbaine, une réflexion sur le transfert de l'activité « École de musique » à l'échelle intercommunale afin d'avoir un fonctionnement harmonieux sur le territoire, ce qui collerait parfaitement avec l'ECP ?

Mme BELLEROSE.- Cela fait partie du travail accompli, sachant que pour cette activité, un délai d'un an va être demandé parce qu'il a été très compliqué de rallier tout le monde à ce projet. Mais c'est bien dans les cordes de la communauté urbaine, dans un avenir proche.

Mme MONTAGNON.- Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL34042017 : Attribution et versements d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Aubière Loisirs (2AL)

Rapporteur : M. Michel CHAZOULE

(Présentation de la délibération)

M. CHAZOULE.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

III – Environnement – cadre de vie

3.1 Travaux – aménagement – intégration

DEL35042017 : Syndicat d'électricité et de gaz – Adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité 2017-2022 et autorisation de signer les accords cadres et marchés subséquents

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

(Présentation de la délibération)

M. MANIEL.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

3.2 Affaires foncières - règlementation

DEL36042017 : Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DEL37042017 : Application de la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme à la révision n 1 et autorisation à la communauté urbaine de poursuivre la procédure de la révision n 1 du PLU engagée par la commune

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- Avez-vous des questions ?

Mme LOZANO.- Je voudrais savoir un petit peu ce qui va se passer, maintenant. Y aura-t-il d'autres réunions publiques ? Il y avait très peu de personnes à la dernière réunion, c'est dommage ! C'était très intéressant et cela a un impact direct sur l'avenir de notre commune, sur son aménagement, notamment sur la biodiversité, sur ses îlots de chaleur. Il serait quand même intéressant que la population s'y intéresse un petit peu.

M. SOULIGNAC.- Je suis 100 % d'accord avec toi, je suis le premier déçu, nous avions pourtant fait de la publicité, comme d'habitude.

Je vais prendre l'exemple de la semaine de l'eau, événement que nous avions organisé entre 2008 et 2012. Nous avions fait une semaine avec des thématiques, des animations, au

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

moment du marché et il y avait eu une soirée débat. Nous y avions retrouvé quelques élus que j'avais forcés à venir, presque, très peu de personnes étaient intéressées par ce sujet, pourtant il y avait matière à dire. Christian BOUCHARDY était là, nous pensions que c'était un nom et qu'il ferait venir du monde, mais il n'y a pas eu de monde.

En revanche, je me souviens d'une réunion sur les fuites d'eau à Aubière, la salle était pleine ! Je suppose que beaucoup d'entre vous y ont assisté. Ce sujet intéressait directement le citoyen – je ne discute pas, c'est bien, ce n'est pas une mauvaise chose – mais sur des sujets plus généraux, des thématiques relatives au PLU qui pourtant, devraient intéresser le citoyen, il est difficile de le faire venir.

C'était peut-être trop vaste et général, ce sont des réunions qui préparent le moyen/long terme, peut-être que l'on est plus sur le court terme, je ne sais pas.

Quoi qu'il en soit, et nous ferons le maximum pour que cela ne se reproduise pas, j'invite tout le monde à venir à la prochaine réunion publique. Il y aura ensuite l'arrêt du PLU et tout un tas de procédures, une enquête publique ; nous pensons vraiment finir le PLU au premier semestre 2018.

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

IV – Vœu du Conseil municipal

DEL38042017 : Prévention des inondations – réalisations d'un bassin d'orage à Romagnat

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons alors au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

V – Divers

DEL39042017 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Envoyé en préfecture le 27/06/2017
Reçu en préfecture le 27/06/2017
Affiché le
ID : 063-216300145-20170622-DEL39062017-DE

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. CASILDAS.- Concernant l'affaire de la catastrophe naturelle, sommes-nous la seule commune à avoir intenté une action en justice ?

M. LE MAIRE.- Non, nous nous sommes regroupés. L'association des maires du Puy-de-Dôme fédère toutes les communes pour obtenir quelque chose ; 37 communes sont concernées, il me semble. Je ne suis pas convaincu que nous obtiendrons quelque chose, mais il sera tout de même mieux d'y aller ensemble.

Mme LOZANO.- Combien d'habitations sont concernées ?

M. LE MAIRE.- Environ 35 dossiers sur la commune. Il n'y a de secteur particulier, il me semble que c'est général sur la commune.

M. SOULIGNAC.- Je dirais juste que le site Internet www.argile.fr fournit tout un tas d'informations, notamment toutes les zones à risques : faible, moyen et fort.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Avez-vous des questions diverses ? *(Néant)*

Le Conseil municipal est donc terminé, je vous remercie.

La séance est levée à 21 h 15.